



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)  
Service des assemblées et des affaires juridiques

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 31 mai 2023, à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 25 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

### **Les membres présents :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

### **Les membres excusés :**

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

**La séance est ouverte à 20 h 34.**

**Monsieur le Maire**

« Mes chers collègues, bonsoir à tous. Je vais vous demander de prendre place. Nous allons pouvoir démarrer ce Conseil municipal. J'ai reçu des procurations : Alain CHATAUD donne procuration à Saphir AKKOUCHE ; Wilfrid BASTIN à Aurore THIROUX ; Mylène BENOLIEL à Tatiana SAUSSEREAU ; Emmanuelle NGANDÉ à Léon NGANDÉ et Évelyne SAILLAND à Jacqueline BENAHMED. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. »

**Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur le Maire**

« Nous allons désigner un secrétaire de séance. Je propose, s'il en est d'accord, Philippe BOULAY. Il en est d'accord. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. »

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2023**

**Monsieur le Maire**

« Nous allons avoir à approuver le procès-verbal de la précédente séance de notre Conseil, donc du 22 mars. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Monsieur TITOV, je vous écoute. »

**M. TITOV**

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Sur le procès-verbal, une fois de plus, on voit que, quand il y a des choses qui sont dites hors micro au niveau des conseillers municipaux d'opposition, c'est systématique ; par contre, au niveau de la majorité, ce n'est pas précisé. Alors il y avait Monsieur MAILLER qui disait que Monsieur CHATAUD n'habitait pas à Champigny, et Monsieur CHATAUD – malheureusement, il n'est pas là - il a précisé qu'il habitait à Cœuilly, qu'il invitait Monsieur MAILLER à boire l'apéro, donc ce n'était pas écrit dans le PV. C'était hors micro et, malheureusement, souvent quand il y a des allusions, ce n'est pas écrit. Malheureusement, Monsieur CHATAUD n'est pas là une fois de plus. Le fait qu'il avait l'intention de nous inviter pour la fête des voisins après-demain soir peut-être, peut-être tous les élus municipaux de l'opposition... Malheureusement, il n'est pas là pour nous répondre. C'est pour préciser que je trouve que souvent les choses hors micro sont précisées pour l'opposition et pas pour la majorité. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce PV ? Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Bonsoir à tous. Moi j'ai quelques corrections à vous demander. À la page 44, il était indiqué : "À Paris, nous avons la possibilité d'avoir accès à de l'eau filtrée dans les fontaines publiques et nous avons également la possibilité d'avoir de l'eau gazeuse." Il manque un mot, donc si vous pouvez le rajouter. Dernier paragraphe de mon intervention, c'était à la fin, au dernier paragraphe, sur l'ANRU. Je n'ai malheureusement pas mis la page. »

**Monsieur le Maire**

« À quelle page s'il vous plaît ? »

**Mme CAPORAL**

« Je ne pourrai pas le préciser, je ne l'ai pas, malheureusement... »

**Monsieur le Maire**

« Parce que si vous voulez que l'on corrige, pour les services, c'est bien d'avoir la page. »

**Mme CAPORAL**

« Je vous l'indiquerai dès demain, il n'y a aucun problème. Mais en tout cas, je donne la correction dès maintenant. C'est le dernier paragraphe : "une part des inspirations de l'aspect écologique de cette transformation est reportée à la plaine des Bordes qui se trouve à Chennevières." J'aimerais que l'on corrige "inspiration de l'aspect écologique" par "aspiration" de l'aspect écologique.

Et à la page 91, il y a le mot "être" qui est en trop. "Ce sera être très court." Le mot "être" est à enlever, "puisqu'il s'agit d'une question technique", j'avais ajouté. Merci beaucoup. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Alors, moi je me souviens bien de la notion d'inspiration dont vous aviez parlé, et pas d'autre chose, quand on a parlé du débat. Je m'en souviens particulièrement bien, puisque cela avait fait l'objet d'une réponse. Sur les autres aspects, faites-nous un petit mail, et on verra comment on pourra réintégrer éventuellement la mise en ligne du procès-verbal. Concernant la remarque que vous avez formulée, Monsieur TITOV, le procès-verbal n'a pas vocation à retranscrire des propos personnels. Vous savez, les discussions entre deux personnes qui se sont prolongées d'ailleurs, au-delà de cet échange un peu particulier, et donc, quel que soit l'élu, on n'a pas vocation à le retransmettre. Bien. Donc je vous propose de passer à l'adoption de ce procès-verbal : qui est pour ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. »

## **Communications et informations diverses**

**Monsieur le Maire**

« Quelques informations, avant d'attaquer les décisions, pour vous dire que vous avez tous reçu un courrier, dans le cadre des élections sénatoriales à venir, donc le 24 septembre 2023. Je vous confirme donc, à la suite de ce courrier, que nous aurons bien un Conseil municipal spécifique pour l'élection des délégués, et donc il aura lieu le 9 juin à 19 h 00 dans cette même salle. Et donc, pour des questions pratiques, si vous pouvez nous faire parvenir les listes que vous souhaitez présenter la veille pour pouvoir les reproduire et les diffuser à l'ensemble des conseillers municipaux, donc vous les envoyez directement à l'administration, ce serait parfait.

Autre point d'information : celui de la notification du recours et de l'abandon de ce recours par l'association Réunissons Polangis. Vous savez que c'est un sujet qui date d'une dizaine d'années. L'association a décidé de se dissoudre et d'abandonner la procédure qu'elle avait engagée pour regrouper le quartier de Polangis de Champigny avec celui de Joinville.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans la presse, je ne me réjouis pas forcément de cette décision en tant que telle, ce n'est pas le sujet de se réjouir, mais en tout cas, c'est de constater qu'aujourd'hui, nous avons une décision qui nous permet d'avoir un apaisement dans ce quartier.

À une période, nous avons des tensions qui étaient nées dans ce quartier avec des gens qui souhaitaient rejoindre Joinville et d'autres qui ne le souhaitaient pas. En tout cas, nous avons tous pris, au sein du Conseil municipal, une position pour que ce quartier reste à Champigny, quelles que soient nos sensibilités. Et donc je suis au fond assez satisfait que cette affaire soit derrière nous et que nous travaillions à l'apaisement de la vie de ce quartier. Et d'ailleurs l'association, dans le courrier qu'elle m'a fait parvenir pour me dire qu'elle abandonnait toute procédure, a noté les améliorations nettes, qui étaient intervenues depuis deux ans, sur un certain nombre de points qui étaient attendus, à savoir des questions d'assainissement, des questions de voirie, des questions de scolarité. Il reste encore des points à travailler mais, en tout cas, elle a noté une amélioration, et donc je me réjouis de l'évolution de cette situation.

Pour le troisième point d'information que je voulais vous communiquer, les choses seront officialisées, vous le verrez dans les prochaines discussions budgétaires que nous aurons, je pense, dans le cadre de la décision modificative. Nous avons eu des discussions longues, complexes avec la Métropole puisque, pour ceux qui ont suivi ces questions-là, et tout le monde reçoit une information en lien avec l'EPT territoire Paris Est Marne & Bois, vous savez qu'une partie de la CFE, de la contribution foncière des entreprises, et en particulier sa progression, revient à la Métropole, ce qui a généré bien évidemment un débat entre les territoires et la métropole, avec une question de répartition. Et donc l'ensemble des territoires s'étaient mobilisés pour dire qu'il y avait quelque chose qui n'était pas logique : les investissements sont portés par les villes, par les territoires, pas par la Métropole, hormis la piscine olympique, et donc il y avait quelque chose qui ne fonctionnait pas. Donc tous les Maires, quelle que soit leur sensibilité d'ailleurs, se sont mobilisés auprès du président de la Métropole pour dire qu'il fallait travailler autrement. Et donc a été mise en place une dotation de soutien communale et qui va nous permettre de répartir 42 000 000 € entre les 131 villes de la Métropole. Donc pour nous, c'est aussi une dotation qui est de l'ordre de 613 000 € qui va venir en plus, et là qui ne seront pas en investissement, mais en fonctionnement. Cette décision a été prise parce que le président de la Métropole et l'ensemble de l'exécutif ont bien compris, puisque tout le monde est Maire au fond à la Métropole - en grande partie - ils ont bien compris les difficultés que rencontraient les collectivités actuellement, et notamment, avec la crise énergétique, la difficulté pour boucler le budget 2023 dans de nombreuses communes. Chacun a d'ailleurs voté avec des écarts par rapport à ce qu'il faisait auparavant. Et donc nous avons là quelque chose qui nous semble tout à fait équilibré, avec des critères qui ont été intégrés aussi en fonction de la situation de chaque ville : les villes plutôt riches recevront peu, et puis celles qui ont des difficultés, qui ont des quartiers en politique de la ville, qui ont un pourcentage de logements sociaux recevront plus. Et donc on a des dotations qui varient entre 1,2 € par habitant et, au plus, un peu plus de 14 €. Donc voilà. On a trouvé un équilibre, me semble-t-il, intéressant pour faire en sorte que l'ensemble des communes dispose d'une dotation dans le cadre de la Métropole. Et en tout cas, c'est quelque chose qui est tout à fait utile pour nous. Donc voilà l'information que je voulais vous communiquer. Je crois que c'étaient les seules informations depuis le dernier Conseil municipal. »

**Communication de la liste des décisions prises par Monsieur le maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**DEC23-116 du 16 mars 2023**

Marché n° 22A103, passé selon une procédure adaptée ouverte, avec la SAS GROUPE MLC, relative à l'achat et livraison de fournitures, produits et consommables destinés à la protection sanitaire dans le cadre de l'épidémie virale – lot 2 Moyens de désinfection, pour un montant minimum de 15.000,00 € HT et un montant maximum de 90.000,00 € HT. La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois pour la même durée d'un an par reconduction expresse.

**DEC23-117 du 22 mars 2023**

Marché n° 23A039, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, AFASER ESAT « Le Manoir », dans le cadre d'une prestation de nettoyage quartier Est de Coeuilly, pour un montant de 14.073,09 € TTC. La durée du marché est de 3 mois.

**DEC23-118 du 27 mars 2023**

Modification de la régie d'avances communication

**DEC23-119 du 27 mars 2023**

Demande d'attribution de subvention au titre du fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour le projet " Transition écologique du parc d'éclairage scénique des salles de spectacle de Champigny-sur-Marne

**DEC23-120 du 27 mars 2023**

Demande d'attribution de subvention au titre du fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour le projet " Valorisation énergétique de la chaleur produite par le data center de l'Hôtel de ville"

**DEC23-121 du 27 mars 2023**

Demande d'attribution de subvention au titre du fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour le projet " Rénovation du groupe scolaire Henris-Bassis"

**DEC23-122 du 27 mars 2023**

Demande d'attribution de subvention au titre du fonds vert - Renforcement des aides apportées par les PAPI pour le projet "Programme d'actions pour la prévention des inondations"

**DEC23-123 du 27 mars 2023**

Demande d'attribution de subvention au titre du fonds vert - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, pour le projet " Rénovation du parc de l'éclairage urbain"

**DEC23-124 du 27 mars 2023**

Reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans le cimetière de Coeuilly

**DEC23-125 du 27 mars 2023**

Reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans le cimetière nouveau du centre

**DEC23-126 du 27 mars 2023**

Reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans le cimetière ancien du centre

**DEC23-127 du 30 mars 2023**

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) Mme Lorlane MACZKOWSKI

**DEC23-128 du 30 mars 2023**

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) M. Mata NDONGALA

**DEC23-129 du 30 mars 2023**

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) Mme Hinde DJEBBARI

**DEC23-130 du 30 mars 2023**

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) M. Elias AIT ALLAH

**DEC23-131 du 30 mars 2023**

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) M. Abdourahmane DIALLO

**DEC23-132 du 4 avril 2023**

Marché n° 22A102, passé selon une procédure adaptée ouverte, avec la société OLISIPO, relative à l'achat et livraison de fournitures, produits et consommables destinés à la protection sanitaire dans le cadre de l'épidémie virale – lot 1 Masques et EPI à usage unique (gants, surblouses, charlottes, surchaussures...), pour un montant minimum de 15.000,00 € HT et un montant maximum de 120.000,00 € HT.

La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois pour la même durée d'un an par reconduction expresse

**DEC23-133 à DEC23-191 du 03 avril 2023**

Achat d'une concession funéraire familiale

Renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Achat d'une concession funéraire individuelle

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

**DEC23-192 DU 4 avril 2023**

Modification de la régie de recettes, instituée auprès du Service des Prestations aux Familles pour l'encaissement des participations familiales aux frais de fonctionnement des 4 crèches et de la structure multi accueil de la petite enfance

**DEC23-193 du 04 avril 2023**

Décision de Monsieur le Maire, relative à la convention de mise à disposition du Centre de Vacances d'Argelès-sur-Mer entre la Communauté de Communes de la Haute Ariège - Accueil Adolescents - 13 RN 20 6 09250 LUZENAC et la Commune de Champigny-sur-Marne - 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne, du Lundi 24 avril (diner) au mercredi 26 avril (déjeuner pique-nique) 2023.

**DEC23-194 à DEC23-229 du 05 avril 2023**

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une case de columbarium pour maintien d'une sépulture familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

**DEC23-230 du 06 avril 2023**

Création d'une régie de recettes pour la perception des droits de stationnement sur le territoire de la commune

**DEC23-231 du 11 avril 2023**

Marché n° 23A058, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ASCENSEUR FRANCE TECHNOLOGIES, dans le cadre du remplacement de la plate-forme élévatrice située dans le site de restauration scolaire Joliot Curie, pour un montant de 23.631,60 € TTC. La durée du marché est d'une semaine

**DEC23-232 à DEC23-265 du 13 avril 2023**

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande d'achat d'une case de columbarium funéraire familiale

**DEC23-266 du 17 avril 2023**

Décision du Maire, relative à la convention entre l'ASSOCIATION OCEANE VOYAGES JUNIORS 215 RUE Pierre Muaroy 59000 Lille et la Commune de Champigny-sur-Marne portant à la mise à disposition du centre de vacances d'Argelès-sur-Mer du 08 juillet (diner) au 15 juillet (déjeuner pique-nique) et annexe.

**DEC23-267 du 17 avril 2023**

Décision de Monsieur le Maire, relative à la convention de prestation de navettes de car des "Evettes" par la commune de SAINT NICOLAS LA CHAPELLE - Chef-Lieu - 73590 SAINT NICOLAS LA CHAPELLE, au profit de la Ville de Champigny-sur-Marne - 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne su 06 janvier au 24 mars

**DEC23-268 du 17 avril 2023**

Décision de Monsieur le Maire, relative, à la convention entre le Comité de Gestion des œuvres sociales et la Commune de Champigny-sur-Marne portant à l'organisation conjointe de vacances familiales par la Commune au profit du CGOS du 23 juillet au 20 août 2023

**DEC23-269 du 17 avril 2023**

Décision de Monsieur le Maire relative, à la convention de mise à disposition du Centre de Vacances d'OLERON (LA GAUTERELLE) entre l'ASSOCIATION AROEVEN HAUTS DE France - 340/4 avenue de la Marne - Bâtiment C - 59700 MARCQ EN BAROEUL et la commune de Champigny-sur-Marne - 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne du 11 juillet diner au 24 juillet (déjeuner pique-nique) 2023, du 24 juillet (diner) au 07 août ( déjeuner pique-nique) 2023 et du 07 août (diner) au 21 août (déjeuner pique-nique) 2023 ( et annexe Convention)

**DEC23-270 du 17 avril 2023**

Décision de Monsieur le Maire, relative à la Convention de mise à disposition du Centre de Vacances de l'île d'Oléron entre l'Association les Quartiers du Cœur - 16 clos des Perroquets - 94500 Champigny-sur-Marne, du 02 mai (diner) au 06 mai (déjeuner pique-nique) 2023 (et annexe Convention)

**DEC23-271 du 17 avril 2023**

Attribution du marché n °21F088 de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle médiathèque à la société MOATTI-RIVIERE pour une durée de 5 ans (TF : Mission de base 2 075 532,50€ HT/ TO001 : OPC de 173 875,00€ HT / TO001 : EXE02 et Synthèse 133 750,00 € HT)

**DEC23-272 du 18 avril 2023**

Consignation de la somme de 7747,50 euros représentant 15% de l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne suite à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la mise en vente du droit au bail commercial portant sur un local sis 26, rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne

**DEC23-273 du 19 avril 2023**

Décision de Monsieur le maire ayant pour objet la reconduction du partenariat avec la CAF de l'Hérault portant accueil des familles allocataires de l'AVF/AVS en structures de vacances, notamment sur le centre de vacances l'Olivette situé à Argelès-sur-Mer (et annexe Convention)

**DEC23-274 du 18 Mars 2023**

Marché n° 23A028, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec la société OLERON CHAR A VOILE dans le cadre d'une réservation pour un montant total de 920 € HT.

**DEC23-275 du 10 Août 2022**

Marché n° 23A049, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, UFCV Ile-de-France, dans le cadre d'une formation professionnelle pour un montant de 7 450,00 € HT.

**DEC23-276 du 11 Avril 2023**

Marché n° 23A066, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ARC 77, dans le cadre de travaux d'aménagement de l'espace Biberonnerie pour un montant de 1 104,00 € HT.

**DEC23-277 du 02 Mai 2023**

Marché n° 23A067, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, BATIPLUS, dans le cadre d'une mission de contrôle technique pour la Police Municipale pour un montant de 12 168,00 € TTC.

**DEC23-278 du 24 Mars 2023**

Marché n° 23A068, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, BATIPLUS, dans le cadre d'une mission de contrôle technique pour la construction du hangar Mandela pour un montant de 3 000,00 € TTC.

**DEC23-279 du 28 Octobre 2022**

Marché n° 23A069, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, BATIPLUS, dans le cadre d'une mission de contrôle technique pour le réaménagement du stade Duprat pour un montant de 12 370,00 € TTC.

**DEC23-280 du 05 mai 2023**

Marché n° 23A070, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ATELIER 27, dans le cadre d'une mission d'actualisation de diagnostic concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Saturnin pour un montant de 13 536,00 € TTC.

**DEC23-281 du 2 mai 2023**

Marché n° 23A071, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, FOODLES, dans le cadre d'une prestation de restauration à destination des agents de la Mairie de Champigny-sur-Marne pour un montant de 50 500,00 € TTC

**DEC23-282 à DEC23-297 du 02 mai 2023**

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au colombarium

**Monsieur le Maire**

« Ensuite, il y a un certain nombre de décisions que j'ai eu à prendre pendant cette période et j'imagine bien, comme à l'accoutumée, qu'il doit y avoir des questions. Donc qui souhaite intervenir ? »

*(Mme CAPORAL remet une procuration à Monsieur le Maire en expliquant, hors micro, qu'elle compte s'absenter pendant la séance.)*

**Monsieur le Maire**

« Ah d'accord. C'est une procuration au cours de la séance ? C'est cela ? »

*(L'élue approuve.)*

**Monsieur le Maire**

« Vous auriez pu la faire parvenir quand je l'ai demandé, mais je vous en prie. Est-ce qu'il y a des questions donc sur les décisions ? Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Tout d'abord nous aurons quelques questions diverses.

Concernant les décisions, je voudrais avoir quelques précisions sur la décision 23-117 concernant une prestation de nettoyage du quartier Est de Cœuilly. De quoi s'agit-il, et est-ce que cela a vocation aussi à se passer dans les autres quartiers de la ville ?

Concernant les contrats campinois de réussite, est-ce que vous pourriez nous préciser quel est le fondement juridique pour que ce soit vous qui les attribuez, d'autant plus qu'il n'y a pas les montants. Donc j'aimerais avoir les montants de ces attributions, et ce qu'ils sont amenés à financer puisque, au départ, si j'ai bien compris ce que l'on a voté lors du dernier Conseil municipal, il s'agit de projets que nous soutenons à travers les contrats campinois de réussite. Donc ça, ce sont toutes les décisions de la 127 à la 131.

Sur les autres décisions, concernant la convention entre l'association Oceane voyages juniors, donc du 17 avril, j'imagine que ce sont des conventions à titre onéreux ; donc est-ce que l'on pourrait avoir les montants de ce qui est demandé ? La même chose sur la convention de prestations de navettes... »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce que vous pouvez donner les numéros, s'il vous plaît ? »

**M. MAILLER**

« 266 et 267. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord. »

**M. MAILLER**

« Donc la 267, cette prestation de navettes, à quoi cela correspond, et le prix parce qu'il n'y a pas de montant.

Concernant la 268, concernant le comité de gestion des œuvres sociales de la commune, donc il y a une convention : donc quel type de convention ? De quoi il s'agit et quel est le fondement juridique ? Ensuite, concernant la 269, est-ce qu'il s'agit, pour l'association AROEVEN Hauts-de-France, d'une convention à titre gratuit pour la mise à disposition de bâtiments communaux ?

Concernant la 270, c'est un peu la même question : est-ce que c'est à titre gratuit ou pas du tout ?

La 271, on parle d'une décision concernant une maîtrise d'œuvre de la nouvelle médiathèque. Donc vous parlez de quelle médiathèque, celle du centre-ville ? Parce que l'autre peut être nouvelle aussi, puisque vous avez décidé de la déplacer, celle du haut de Champigny. Et puis qu'est-ce que la mission de base pour 2 M € ? Et ce que l'on aimerait, c'est un petit descriptif de ce que vous avez dépensé pour cette médiathèque aujourd'hui en acquisitions de terrains, mais aussi ce que cela va coûter aux Campinois dans sa construction. Et si c'était la deuxième médiathèque dont on parlait, celle du haut de Champigny, on aimerait aussi avoir les éléments sur le coût total de toutes les acquisitions que vous avez déjà faites, et aussi éventuellement les indemnités que vous avez dû certainement négocier avec l'opérateur qui devait construire la médiathèque du haut de Champigny, et qui a dû renoncer à la construire puisque vous avez décidé de la déplacer.

Concernant la décision 273, pareil. Là, c'est un partenariat avec la CAF. Il me semble que, normalement, cela devrait être plutôt le Conseil municipal qui devrait valider ce genre de choses, même s'il n'y a pas forcément de désaccord de principe. Donc quel est le fondement juridique qui vous a permis de prendre cette décision ? Je ne l'ai pas trouvé dans le L2122.

Ensuite, concernant le marché d'une formation professionnelle, c'est la 275, quel est l'objet de cette formation. Est-ce pour un agent ? Enfin voilà. Qui est concerné par cette formation ? Ce sera tout pour ce soir. Merci »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, j'aurais aimé savoir pour la 23-122, il s'agit d'une subvention au titre du Fonds vert renforcement des aides apportées au projet d'actions et de prévention des inondations. J'aimerais savoir à quel endroit cela se situe et quels sont les projets précis.

Pour la décision 23-123, la rénovation du parc de lumières d'éclairage public, on en avait déjà parlé la dernière fois, la rénovation de l'éclairage public, très bien. Il faut penser aussi, comme je l'avais déjà dit, au fait que les lumières sont très blanches et que l'on peut choisir des leds jaunes de manière à ne pas perturber la faune et le sommeil des animaux.

À la décision 23-192, modification de la régie de recettes auprès du service des prestations aux familles pour l'encaissement des participations familiales aux frais de fonctionnement des quatre crèches et structures multi-accueil. J'aimerais avoir des détails, savoir quelle est cette modification.

Et pour terminer 23-281, ce sont les prestations de repas pour le personnel au fournisseur FOODLES. J'aimerais savoir pour quelle raison, ce n'est pas le même marché que pour les cantines scolaires. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« La régie, vous m'avez dit, c'était le numéro ? Je ne l'ai pas noté. »

**Mme CAPORAL**

« La régie, c'est 23-192. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur LURIER. »

**M. LURIER**

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. Mon propos ne concerne pas les décisions, mais j'aurai une question en fin d'ordre du jour, une question diverse. »

**Monsieur le Maire**

« C'est noté. »

**M. LURIER**

« Et pour revenir juste un instant sur votre propos liminaire, concernant le Conseil municipal extraordinaire pour les sénatoriales, je voudrais savoir quelle était la référence en nombre d'habitants qui était retenue. Est-ce que c'est le recensement ou le comptage INSEE 2021 ou 2022 ou avant ? »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, le recensement, je crois que ça doit être le dernier. Donc on est à 77 409 habitants. Et donc vous avez tout, de toute façon, sur le site de la préfecture. On est sur les décisions. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« C'était pour... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais on ne va peut-être pas faire un débat sur le sujet. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Non, c'était juste rappeler le nombre de délégués supplémentaires et... »

## **Monsieur le Maire**

« Alors on vous a fait passer un courrier. Toutes les informations sont sur le courrier. S'il manque des choses, vous avez tout de toute façon sur le site de la préfecture, et si vous avez des questions, vous revenez vers l'administration, on fera les réponses sans aucun problème. De mémoire 59 délégués pour Champigny. Alors je vais répondre à l'ensemble des questions. La première, sur la décision 117. Eh bien il n'y a rien de très, très nouveau, c'est quelque chose qui existait déjà : une partie du nettoyage des rues du quartier Est de CœUILLY est fait par l'ESAT de l'AFASER, donc c'est un simple marché qui reprend ce qui existait déjà pour cette partie-là. Et ça fonctionne globalement plutôt bien, et donc on poursuit cette prestation. Comme j'avais eu l'occasion de le dire en juillet 2020, ce qui fonctionne bien, on le conserve ; ce qui ne fonctionne pas bien, on le change.

Madame CAPORAL, vous demandiez en quoi consistaient les subventions au titre du fonds vert pour les aides concernant le PAPI, le programme d'actions pour la prévention des inondations. Eh bien il y a un accompagnement dans le cadre du Fonds vert, justement pour mettre en place ce dispositif. Et donc on se saisit de toutes les opportunités pour obtenir le financement. C'est une bonne remarque parce que c'est pour moi aussi l'occasion de préciser que le Fonds vert, on n'a pas à attendre des choses exceptionnelles, contrairement à ce que l'on a pu avoir comme annonce gouvernementale, notamment précisant que tout projet de transformation d'un bâtiment ou de démolition-reconstruction pourrait être financé jusqu'à hauteur de 80 %. Quand on a eu cette annonce, j'étais aux anges, pour tout vous dire. Je me suis dit : "c'est extraordinaire", parce qu'on a une belle école à refaire, qui est l'école Henri BASSIS, laquelle est une complète passoire thermique, qui va coûter avec l'ensemble de l'école et la salle de sport 33 M €, et donc je me suis dit : "Si l'État va jusqu'à 80%, c'est formidable". Mais en réalité, les 2 milliards divisés par 35 000 communes, je pense que tout le monde peut faire le calcul et s'apercevoir que l'on est très loin d'avoir une somme formidable, et si l'on remet au ratio par rapport au nombre d'habitants, en gros, au mieux on obtiendra aux alentours des 1 M €, donc 1 M € sur 33 M, ça ne fait jamais que 3 %, donc on est très loin des annonces que l'on pouvait espérer, mais bon, on se saisira bien évidemment de l'ensemble des financements qui seront apportés, comme ce sera le cas pour le PAPI en question.

Les leds, vous trouvez qu'ils sont trop blancs, eh bien écoutez, on entend. Simplement, partout où les changements peuvent se faire avec des leds, ils sont aujourd'hui régulés à 50 %. Par contre, là où l'on est encore sur les anciens systèmes, on ne peut pas réguler, et il y en a encore une part importante. Donc on a accéléré le mouvement mais, effectivement, la blancheur, j'entends. Ce n'est pas forcément les retours que l'on a partout et, en tout cas, on essaie d'être vigilants sur l'intensité d'éclairage.

Monsieur MAILLER, sur les contrats de réussite, oui, ce sont des décisions. Alors ce n'est pas moi qui attribue. Je signe le document bien évidemment, mais il y a une commission qui se réunit, qui est présidée par Saphir AKKOUCHE avec l'ensemble des équipes, et c'est eux qui décident effectivement de l'aide qui est apportée à chaque jeune. On a des sommes extrêmement variables. Cela va de 150 à 600 € selon les projets. Cela peut aller aussi bien de l'aide pour acheter un ordinateur que d'une aide pour une formation. On a différentes formules. Il y a aussi des aides qui ne sont pas forcément des aides matérielles, notamment avec des dispositifs qui vont aussi se mettre en place. C'est la première série, et donc le dispositif fonctionne bien, et donc il y a une décision, conformément à la délibération initiale, qui sera prise pour chaque projet.

Il y avait une question concernant la régie des prestations familiales. En fait, on avait trois sous-régies et on regroupe les trois sous-régies en une seule régie. Voilà la simple explication, c'est pour faciliter les comptes.

Vous demandiez donc si nous avions des prestations qui sont payantes, notamment dans les centres de vacances, Eh bien comme cela s'est toujours fait, c'est-à-dire que quand nous avons des organismes extérieurs à la ville, il y a effectivement des conventions qui sont payantes ; en revanche, quand on a des associations qui ont un projet particulier, comme cela a été le cas pour une des associations qui est citée dans la décision 270, là, c'est effectivement mis à disposition à titre gratuit. Et puis il y avait un chantier qui était fait avec eux. C'était d'ailleurs un peu un des éléments de l'expérience proposée avec ladite association campinoise. Quant aux autres, effectivement, il y a des conventions qui sont payantes. Concernant le CGOS, eh bien il y a une décision effectivement de convention dans le cadre des vacances familiales.

Sur le même registre, vous posiez la question de la CAF de l'Hérault qui intervient avec un marché. Ce sont des marchés aussi où nous avons en fait des dispositifs, ce que l'on appelle les Vacaf, qui permettent d'aller dans ce sens.

Concernant la médiathèque, alors celle du haut, eh bien pour l'instant, cela ne nous a rien coûté puisque l'on a décalé le projet pour l'intégrer dans le projet de l'ANRU. L'attributaire a bien compris, il n'y a plus de discussions avec lui sur le sujet et, pour l'instant, nous n'avons fait aucune acquisition foncière pour cela. On aura peut-être des discussions en termes de budget, parce qu'il avait été fait un mauvais choix, dans la mandature précédente, que nous avons dénoncé assez fortement. Je crois d'ailleurs que c'était Michel DUVAUDIER qui avait pris la parole sur la revente, auprès d'un investisseur privé, d'un équipement pourtant utile dans le quartier, qui était l'équipement de l'hôtel d'activité, le petit hôtel bleu qui est à l'angle de la rue Rhin-et-Danube et du boulevard Salvador-Allende. Et on a vendu peu cher, je peux vous le dire, et d'ailleurs nous l'avions dénoncé à l'époque, parce que nous trouvions que nous vendions un peu les bijoux de famille. Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des projets sur le quartier, eh bien nous avons des discussions avec le propriétaire actuel pour obtenir le meilleur prix. Et on verra où l'on aboutira. Et donc concernant effectivement la mission du cabinet d'architecte, et bien c'est proportionnel : ce sont des conventions d'honoraires. On est bien sur l'opération du centre-ville, et un membre de votre liste a pu participer à l'attribution et au choix de ce cabinet d'architecte MOATTI-RIVIERE, donc qui va réaliser la médiathèque le long du pont de Champigny. Donc cela correspond effectivement à sa mission dans le cadre de ce marché, plus une mission complémentaire d'OPC pour conduire l'ensemble des travaux.

Voilà, je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions sur les décisions. Madame CAPORAL, il y a peut-être un élément que j'ai omis. »

#### **Mme CAPORAL**

« Oui, vous avez oublié la 23-281 à propos du prestataire pour la restauration à destination des agents de la mairie. »

#### **Monsieur le Maire**

« Exact. Tout simplement, comme vous devez le savoir, nous avions auparavant une cuisine centrale, qui se trouvait sur le quartier des Quatre-Cités, qui a été abandonnée il y a déjà quelques années, qui vient d'être rachetée par la société du Grand Paris, puisque cela deviendra un chantier du Grand Paris. Quand cette opération s'est faite, la municipalité avait fait le choix, qui était tout à fait pertinent, de travailler avec la CAF, qui disposait juste en face de la Mairie d'une offre de restauration pour ses agents. Et ceci s'est arrêté le jour où la CAF n'a plus fait de propositions de restauration sur place. Ensuite est arrivée une autre forme, qui est toujours en place aujourd'hui, qui repose sur un restaurant inter-entreprises, lequel se trouve sur le plateau.

Et puis on s'est aperçus assez rapidement, alors peut-être que le COVID a accru un petit peu ce genre de fonctionnement, mais que les agents, en particulier sur la mairie ou sur le SMSB, le site de la rue de la Plage, l'ensemble du bâtiment, qu'ils allaient de plus en plus dans les commerces à proximité plutôt que de remonter sur le plateau. Donc il nous est apparu intéressant de travailler sur une formule où, en fait, ils auront des repas qui seront livrés directement à la mairie dans un distributeur connecté. Une formule qui existe déjà dans d'autres collectivités ou d'autres entreprises, qui fonctionne bien, qui apporte une vraie qualité, et donc cela nous a paru intéressant, pour en tout cas ces deux sites, d'avoir une proposition de restauration à prix raisonnable et qui permette d'avoir une offre qui manque un peu, parce que l'on voit aussi que l'on n'a pas une offre très importante de petite restauration, qui corresponde en tout cas aux attentes des agents, et que là, on a quelque chose avec des produits de qualité bio. Enfin voilà, des choses qui pourraient correspondre tout à fait à l'attente des agents. Voilà pour vous répondre. Et donc cela ne pouvait pas se faire avec une structure comme ELIOR parce qu'il faut une cuisine pour réchauffer. Cela arrive froid. Il faut réchauffer, ce n'est pas du tout la même logistique, et l'on n'a pas d'équipement de cette nature, aussi bien sur l'hôtel de ville que sur le centre du bâtiment. Dernière question peut-être, Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Non, c'est que vous n'avez pas répondu sur la 275, la formation professionnelle. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien écoutez, c'est un accord avec un organisme de formation. Vous dire combien il y a d'agents qui sont concernés par cette formation, je dois vous dire que je n'ai pas l'information précisément, mais je pense qu'il y a plus d'un agent compte tenu de la somme de 7450 €, mais on vous communiquera le détail si cela peut apporter quelque chose.

Bien. Donc on va pouvoir passer à l'ordre du jour, les décisions étant passées. Monsieur SY, vous voulez... »

**M. SY**

« Oui, c'est juste une question diverse en fin de séance. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord, c'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses en fin de séance ? Monsieur SY, Monsieur MAILLER, il n'y en a pas d'autres ? Monsieur LURIER, excusez-moi, Monsieur LURIER, mais vous l'aviez déjà dit, donc je l'avais noté.

Bien nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour. Donc première délibération, Enrique RIBEIRO. »

## 1) Mandat spécial de représentation à Bernaü - Allemagne

### **M. RIBEIRO**

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Donc la ville de Champigny-sur-Marne est jumelée avec la ville de Bernaü depuis 1962. À l'occasion de la fête des Hussites, la ville de Bernaü invite une représentation de membres du Conseil municipal à être présente au mois de juin prochain. Afin de répondre à cette invitation et en application de l'article L2123-18 tiré du code général des collectivités territoriales, qui dispose que les fonctions de Maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégations spéciales donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au Conseil municipal d'accorder un mandat spécial à Monsieur Laurent JEANNE et à Monsieur Enrique RIBEIRO pour représenter le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne à Bernaü au cours du mois de juin prochain. »

### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6<sup>e</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1<sup>re</sup> commission. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Alors je précise que l'on a indiqué les deux noms de Enrique RIBEIRO et de moi-même, mais je ne suis pas certain de pouvoir m'y rendre, compte tenu de l'emploi du temps sur ce week-end sur Champigny. Mais en tout cas, on vote la délibération au cas où cela pourrait se faire... Monsieur TITOV. »

### **M. TITOV**

« Oui, pouvez-vous préciser ce qui est prévu pour le mois de juin avec Bernaü ? »

### **Monsieur le Maire**

« Alors c'est un peu l'équivalent de notre Foire au Troc et aux Cochons. C'est ce que l'on appelle la Fête des Hussites, donc c'est une grande fête médiévale qui existe donc depuis fort longtemps, et à laquelle Bernaü a l'habitude de convier les représentants de Champigny. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote. Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point suivant Franck BARON pour la désignation d'un référent déontologue. »

**à l'unanimité**

## 2) Désignation du référent déontologue de l'élu local

### **M. BARON**

« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Donc au terme de l'article 218 de la loi du 21 février 2022, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques en lien avec l'exercice de son mandat et dans le respect de la charte de l'élu local. Il en résulte que la désignation du ou des référents déontologues de l'élu local relève de l'assemblée délibérante, et cette même instance doit également fixer le cadre général de cette fonction. La désignation du référent déontologue de l'élu local doit intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023.

### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> commission. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

### **Mme ADOMO**

« Bonsoir, Monsieur le Maire. Je souscris totalement à la délibération, mais pour des raisons professionnelles, je ne participerai pas au vote. »

### **Monsieur le Maire**

« C'est bien noté. Monsieur MAILLER. »

### **M. MAILLER**

« Oui, j'ai une petite question puisque, effectivement, pour la désignation d'un référent déontologue, il y a la possibilité de faire une désignation commune avec l'EPT, donc qu'est-ce qui a fait que la commune a plutôt choisi de prendre un déontologue spécifique ? Il y a des territoires qui réfléchissent à ce genre de question. Donc si j'ai bien compris, vous avez proposé une personne. On ne connaît pas cette personne. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ? Est-ce que c'est quelqu'un qui a déjà l'habitude d'avoir travaillé dans ce domaine-là ? Ce n'est pas parce que l'on est avocat que l'on est forcément spécialisé dans ces domaines. J'ai bien vu dedans les moyens que l'on allait mettre à disposition de la référente déontologue, mais je n'ai pas vu quel est le montant que vous fixez par dossier, puisque l'arrêté que vous citez propose un maximum de 80 €, mais il appartient à la collectivité de choisir quel est le montant. Est-ce qu'on est 80 ? Est-ce qu'on est 50 ou est-ce que cela va être en fonction des dossiers, et si c'est en fonction des dossiers, qui décidera, dans ce cas, du montant de cette indemnité par dossier ? »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors pour nommer ce déontologue que la loi nous impose, nous avons deux options qui étaient proposées dans le cadre légal. Il n'y a pas d'ordre de préférence entre les deux. Ce sont deux options, et il n'y en a pas une qui vaut plus que l'autre. Soit on prenait quelqu'un qui est issu du droit, donc un juge, un magistrat ou un avocat, ou alors un ancien élu. On est plutôt partis sur l'option d'un avocat pour avoir quelqu'un de totalement neutre. Un juge qui a envie de consacrer du temps sur ce type de mission, ce n'est pas évident.

Les juges sont très chargés, et donc là, on a trouvé un avocat qui est juste à côté de la mairie, qui travaille, qui fait des interventions à la Maison du droit et de la justice, donc elle est déjà investie dans la ville. Donc cela nous a semblé intéressant de pouvoir le faire avec quelqu'un qui connaît le territoire. Sur le montant de l'indemnité, elle est fixée à 80 € maximum. Tout dépendra de la sollicitation et, comme dans tout cas d'avocats, les montants sont variables selon les dossiers. Alors ce sera peut-être des fois une simple question de la part d'un élu. Ce sera quelque chose de tout à fait simple pour regarder parfois s'il n'y a pas un conflit d'intérêt. Caroline ADOMO vient de citer qu'elle ne prendra pas part au vote parce qu'elle est en lien avec une administration, qui est en lien avec ce type de fonction. Voilà pourquoi on pourrait effectivement saisir un déontologue - cela existe dans d'autres structures. Et pourquoi nous n'avons pas avancé avec l'EPT ? Parce que, vous l'avez dit justement, la réponse est dans votre propre question. Vous avez dit : "Des EPT y réfléchissent." Je vous confirme que l'EPT Paris Est Marne & Bois y réfléchit, sauf que si nous n'avons pas pris une décision ce soir, nous n'étions pas dans les délais. Donc il fallait que l'on avance. Une dernière question ? »

**M. MAILLER**

« Oui, justement, sur le recrutement d'une avocate locale, il n'y a pas de souci, mais vous avez eu plusieurs candidatures ou c'est vous qui avez fait la démarche ? »

**Monsieur le Maire**

« Vous savez, ce n'est pas du recrutement. »

**M. MAILLER**

« Oui mais... »

**Monsieur le Maire**

« Il faut déjà trouver quelqu'un qui accepte de faire ce genre de mission ; je peux vous dire que ce n'est pas simple, et donc je vous ai déjà répondu. C'est à travers des gens qui sont déjà investis dans la MJD, qui ont déjà une conscience de ce qu'est l'exercice d'une activité d'avocat dans le cadre d'une aide publique qu'on l'a proposée, et on est très heureux que quelqu'un ait accepté. Je peux vous dire que je ne suis pas certain que tout le monde arrivera à trouver. C'est pour cela d'ailleurs que les EPT réfléchissent à mutualiser parce qu'ils sentent bien que les communes auront bien du mal, et en particulier pour les petites communes. Bien. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions, des refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point suivant, David SLIMOVICI sur l'autorisation de comptabiliser les créances prescrites. »

**à l'unanimité**

### 3) Autorisation à Monsieur le Maire pour comptabiliser les créances prescrites

#### M. SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc l'objet est l'autorisation à Monsieur le Maire de comptabiliser les créances prescrites. Il est proposé au Conseil municipal de prendre une délibération permettant de comptabiliser en charges exceptionnelles les restes à recouvrer des années 2007 et 2008 pour un montant total de 82 852 €. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission. »

#### Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions. Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est donc adopté à l'unanimité. Point numéro 4 avec une série de plusieurs créations de postes, et je laisse la parole à Aurore THIROUX. »

à l'unanimité

### 4) Création d'un emploi non permanent de chargée ou de chargé de projet qualité de vie au travail et autorisant le recrutement d'un agent ou d'une agente contractuel(le) pour mener à bien le projet

#### à la majorité

44 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

3 abstentions, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO

### 5) Recrutement d'un poste de responsable de service emploi, compétences et parcours professionnels

#### à la majorité

47 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

### 6) Création d'un poste de responsable de secteur à la restauration technique

#### à la majorité

47 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

## 7) Création d'un poste de dermatologue

### à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 abstentions, M. MAILLER, M. SY

## 8) Création d'un poste de chirurgien-dentiste

### à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 abstentions, M. MAILLER, M. SY

## 9) Création d'un poste de médecin infectiologue

### à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 abstentions, M. MAILLER, M. SY

## 10) Création d'un poste de psychologue petite enfance

### Mme THIROUX

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Monsieur le Maire, je vous propose de grouper la présentation de la délibération 4 jusqu'à la 10, puisqu'elles ont deux points communs : le premier, c'est qu'elles ont toutes eu un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission, et que ce sont toutes des créations administratives de postes. C'est pour éviter de relire une par une pour avoir l'intitulé. Donc on a une création d'un chargé de projet qualité de vie au travail, on a un poste de responsable de service emploi, compétences et parcours professionnel, un poste de responsable de secteur à la restauration technique, un poste de chirurgien-dentiste, un autre de médecin infectiologue, et un poste de psychologue petite enfance. »

### Monsieur le Maire

« Et il y a un poste de dermatologue aussi. »

### Mme THIROUX

« Pardon, le papier a glissé... »

### Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces points ? De toute façon, on votera bien évidemment de façon indépendante chacun des rapports. Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

**Mme MASMOUDI-LAJNEF**

« Oui, merci. Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Je souhaite effectivement intervenir sur les trois délibérations concernant la création d'un poste de dermatologue, de chirurgien-dentiste et de médecin infectiologue. Tout d'abord, j'ai quelques petites remarques. Je souhaite vous faire part d'une dénomination erronée qui doit, à mon sens, être remplacée dans la délibération de la création du poste de chirurgien-dentiste. J'ai cherché pendant plusieurs jours, mais je suis désolée : les pivots implantés dans l'os de la mâchoire n'existent pas. Sauf erreur de ma part, l'auteur de ce document voulait certainement parler et dire "implant dentaire". Par ailleurs, les compétences demandées pour le poste de chirurgien-dentiste correspondent à la fois aux compétences d'un omnipraticien généraliste, mais vous semblez également rechercher un dentiste qui poserait des implants, ce qui correspond à ce moment-là à un spécialiste dit "implantologiste". Cette création de poste doit à mon sens être précisée, car les compétences d'un généraliste et d'un spécialiste se mêlent dans cette création de poste, sachant que les compétences ne sont pas les mêmes pour un généraliste et un spécialiste, et que la rémunération non plus. Pourriez-vous par ailleurs me préciser si ces postes sont des créations de nouveaux postes ou s'agit-il, comme très souvent, de départs de confrères qui vont être remplacés ? Avez-vous par ailleurs des candidats qui sont prêts à postuler sur ces postes ? Sinon j'espère que, compte tenu de la pénurie des professionnels, ces postes réussiront à être pourvus. Cette délibération est l'occasion également pour moi de vous demander, Monsieur le Maire, mais aussi à Madame l'élue à la santé, quelle est votre vision de la santé à Champigny, quel est l'avenir des CMS, et dans quelle stratégie de développement de l'offre de soins s'inscrivent ces créations de postes ? Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Merci, Monsieur le Maire. Comme à chaque fois que nous avons des créations de postes, je voulais vérifier auprès de Madame THIROUX si ce sont de vraies créations de postes, puisque parfois vous intitulez créations de postes, mais vous nous dites que ce ne sont pas des vraies créations mais que c'est pour régulariser des situations d'agents. Donc on entend bien, ce sont des créations, on est d'accord ? C'est à dire que d'ex-nihilo, ce ne sont pas des gens qui sont déjà en place que l'on régularise ? »

**Mme THIROUX**

« Je vous réponds après. »

**M. MAILLER**

« D'accord, donc très bien. Comme vous le savez, on est particulièrement attachés au statut de la fonction publique, même si la loi de 2019 est venue l'ébranler en mettant la possibilité aujourd'hui de recruter, "à niveau égal" entre guillemets, un contractuel et un titulaire, alors qu'avant il fallait démontrer que nous n'avions pas de titulaire pour le faire. Donc c'est pour cela que sur certaines, nous voterons contre, et sur d'autres, nous nous abstiendrons puisque, dans le domaine de la santé, c'est ce que nous avons fait, comme pour l'informatique, on sait très bien que, dans la fonction publique, malheureusement, on n'en trouve pas.

On adapte aussi notre vote ; par contre, moi j'ai quelques questions, notamment sur la création d'un emploi non permanent de chargé de projet qualité de vie au travail. D'abord pourquoi le choix d'un emploi non permanent, alors qu'il me semble que vous avez développé depuis votre arrivée cette idée qu'il fallait améliorer les conditions de travail des agents, les accompagner, faire plein de choses ? Donc pourquoi un emploi non permanent alors que, quand je lis les missions, cela me paraît correspondre tout à fait pleinement à ce que l'on appelle un "conseiller de prévention", conseiller de prévention qui, statutairement, existe déjà dans la fonction publique et qui, a priori, relève pour moi d'un emploi permanent. En effet, que se passera-t-il une fois que la personne aura terminé sa mission ? Cela veut dire qu'il ne se passera plus rien, alors que quand on relit ce que vous mettez dans la note : l'écoute, le conseil, l'accompagnement et l'orientation des agents, on est bien d'accord que c'est quelque chose qui paraît permanent ? Donc je vous suggérerais de transformer ce poste en emploi permanent, et pas simplement en emploi non permanent.

Oui, sur le poste de dermatologue, pardon, pareil. Vous prévoyez un temps incomplet ; pourquoi ce choix, parce qu'il me semble que, justement, aujourd'hui la difficulté de beaucoup d'habitants de notre commune, mais comme dans la plupart des communes d'Île-de-France, pour trouver un dermatologue, cela devient compliqué. Donc si on limite, je crois que c'est quinze heures pour lui, ce n'est quand même pas beaucoup. Alors pourquoi ce choix d'un temps incomplet ? Même question pour le médecin infectiologue, puisque quand on voit les missions et le bien-fondé de votre choix, pourquoi un temps incomplet ? Cinq heures par semaine, je pense que cela risque, vu les missions qui sont décrites dedans, qui doivent, si j'ai bien compris, soulager la médecine générale d'une manière générale, mais en tout cas l'accompagner, cela me paraît quand même un petit peu léger. Donc voilà globalement mes questions sur ces créations de postes. »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Bon, donc Aurore THIROUX. »

#### **Mme THIROUX**

« Comme je vous l'ai évoqué pendant la présentation, ce sont bien des créations administratives de postes, uniquement des créations administratives, mais cela ne veut pas dire que les postes sont vacants. Souvent, ils sont occupés actuellement par des agents ; ce ne sont pas des recrutements, donc en fait, on n'est pas en train de se questionner sur les besoins, mais sur un poste qui est déjà occupé avec une personne qui est sur le poste. Donc il n'y a pas de recrutement en tant que tel... »

Sur les implants dentaires, effectivement, je prends note, mais il est vrai que je ne suis pas spécialisée. Je pense que c'est plus votre domaine que le nôtre. On regardera effectivement l'appellation qui a été employée pour voir si elle est exacte.

Concernant le poste de chargé de qualité de vie au travail, pourquoi le choix d'un chargé de projet ? Je rappelle que c'est la première fois, effectivement, que l'on va utiliser cette possibilité qui nous est offerte de faire des chargés de projet. C'est-à-dire que, contrairement à un contrat en CDD classique, on peut fixer la durée de ces contrats entre un et six ans et, effectivement, elle n'ouvre pas forcément le droit à une CDIisation, contrairement à des postes de contractuels de trois ans. Le chargé de QVT a effectivement énormément de travail. Là, je suis complètement d'accord avec vous, à savoir que ce n'était pas fait dans notre collectivité, que c'était une vraie attente, un vrai besoin auprès de nos agents. Elle a beaucoup de travail, elle a beaucoup de retard à rattraper, par contre, cela reste un audit et une mission, c'est-à-dire qu'elle va auditer l'ensemble des services, ça c'est son rôle, elle va mettre en place justement toutes ces procédures d'alerte nécessaires, mais une fois que sa mission sera

terminée, eh bien je pense qu'elle aura envie d'aller faire sa mission ailleurs, et de recommencer un nouvel audit dans une autre collectivité. C'est pour cela qu'on lui propose un contrat de projet et pas un poste pérenne.

Sinon, sur les temps partiels, vous demandez pourquoi on n'a proposé que des temps partiels, mais parce que ce sont souvent les médecins qui sont actuellement employés dans nos CMS. Ils ont une activité libérale à côté, et c'est le nombre d'heures qu'ils veulent bien nous consacrer pour les CMS. Si l'on pouvait les employer plus, ce serait très bien mais, pour le moment, c'est ce que l'on a. Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions. Qu'est-ce que je ne vous ai pas dit, Monsieur MAILLER, dites-moi. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« C'est moi qui ai oublié de vous poser deux questions. »

**Monsieur le Maire**

« Vous avez encore deux questions sur ces différents points ? »

**M. MAILLER**

« Oui. »

**Monsieur le Maire**

« Allez-y. »

**M. MAILLER**

« C'est une remarque : on reste toujours dans l'attente de la fourniture du tableau des emplois. Donc comme vous le citez dans une des délibérations, une des notes, je pense que vous devez être en mesure de nous le fournir. Et quels ont été les avis du comité social territorial qui, normalement, a dû se pencher sur ces questions. »

**Monsieur le Maire**

« Aurore THIROUX. »

**Mme THIROUX**

« Sur les créations, est-ce qu'elles sont toutes passées au CST ? De mémoire, eh bien non parce que ce ne sont pas des créations de postes, c'est ce que je disais, ce sont des créations administratives, Monsieur MAILLER. »

**Monsieur le Maire**

« Donc il n'y a pas besoin de passer au CST sur ces aspects-là. Monsieur LURIER sur ces différents aspects... »

**M. LURIER**

« Même le poste que vous venez d'évoquer, chargé de projet, ce n'est pas non plus une création. »

**Mme THIROUX**

« Non, ce n'est pas une création. La personne est déjà là depuis deux ans. »

### **Monsieur le Maire**

« Alors pourquoi on parle de créations alors que les postes sont déjà là ? Parce que c'est la loi qui nous l'impose. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer, et d'ailleurs, à chaque fois, Monsieur MAILLER nous dit qu'il est contre la loi, et donc qu'il votera contre la délibération. D'ailleurs il va même jusqu'à écrire au préfet, au ministre de l'Intérieur, qui n'a vraiment pas autre chose à faire que de se préoccuper de l'avis de Monsieur MAILLER sur ces questions, pour dire que je ne lui laisse pas la possibilité de s'exprimer sur chacune des délibérations. Et bien là, vous pouviez le faire, et il y en a la moitié que vous n'avez pas abordées. Donc si vous voulez le faire, n'hésitez pas, ne vous sentez pas privé en la matière. Mais je constate que vous voyez toujours les choses de façon très négative. Vous voyez, même quand on a un dermatologue qui veut bien venir cinq heures par semaine, si on l'a, on est heureux, parce que, aujourd'hui, personne n'en trouve. Et je vous rappellerai que ce n'est pas une compétence de la commune d'assurer la santé ; nous le faisons, et donc nous le faisons, y compris dans des domaines où, normalement, on ne devrait même pas aller, comme la dermatologie. Et, pour autant, nous le faisons.

Même chose concernant le poste... Non, c'est vingt et une heures pour le dermatologue et cinq heures pour le médecin infectiologue. Et donc nous le faisons. Ce que je peux vous dire quand même sur ces différents postes, et en particulier sur la QVT, c'est qu'on part de très loin. Aurore THIROUX ne l'a pas précisé suffisamment, mais il y avait une obligation légale qui n'était pas respectée dans la collectivité de Champigny. On l'a mise en place, on a recruté quelqu'un qui fait très bien le travail et qui est intéressé par ce type de contrat. C'est pour cela que l'on va sur ce genre de dispositif, et vous avez l'air de laisser entendre que ce ne serait pas tout à fait ce qu'il faudrait faire par rapport à la fonction publique. Je vous informerai que beaucoup de collectivités, y compris des collectivités qui vous sont proches, ne passent même pas par un agent ; elles passent par un cabinet extérieur. Donc vous devriez saluer ce que l'on fait au lieu d'essayer de ramener toujours sur quelque chose de négatif. Voilà. Donc je crois qu'il y a des choses qui vont dans le bon sens, et donc s'il n'y a pas d'autres remarques, on va pouvoir passer au vote des différentes délibérations. Monsieur SY. »

### **M. SY**

« Merci. Vous n'avez pas répondu à la question sur le tableau des effectifs. »

### **Monsieur le Maire**

« Mais on vous a déjà répondu sur ce sujet-là. On vous a dit que vous l'auriez quand on aura terminé complètement le sujet de la mise à jour du système informatique, qui sera terminée sur la fin de cette année. Et, en tout état de cause, on vous a déjà dit que, dans le cadre du compte administratif, vous avez déjà des tableaux avec toutes les données et vous les retrouverez le mois prochain lorsque nous adopterons le compte administratif. Donc on ne va pas rouvrir ce débat indéfiniment. Vous reposez à chaque fois la même question, on vous fait à chaque fois la même réponse. Patientez un peu. Vous savez, nous, cela fait trois ans qu'on l'attend parce que, pour moi, je suis peut-être un peu naïf, mais quand je suis arrivé à la fonction de Maire, j'ai demandé à ce qu'on me sorte l'état du personnel. C'était assez intéressant ; un coup, c'était 1800, un coup, c'était 2100. En fait, on a trouvé qu'il y avait 500 personnes qui n'étaient pas répertoriées dans le système informatique, qui étaient bien payées, mais on ne savait pas où elles étaient affectées. On a trouvé aussi 85 personnes que l'on payait pour rester chez elles. Je peux vous dire que concernant l'état de la gestion des ressources humaines, votre bilan, il était particulièrement lourd.

Donc moi je veux bien que vous nous fassiez le procès de ne pas pouvoir vous donner le document. On sait que l'on doit le donner, mais il va falloir nous laisser le temps de faire la transformation informatique. Nous sommes en train de la faire cette mutation, vous l'avez vu d'ailleurs dans les décisions parce que nous sommes totalement transparents. Vous le voyez dans les décisions que je suis amené à prendre pour des marchés, et nous avons notamment une transformation importante sur deux logiciels clés qui sont les finances et les ressources humaines. Donc on vous apportera les éléments à ce moment-là. Bien. Donc nous allons pouvoir passer au vote. Alors sur le rapport numéro 4, est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Sur la QVT. Donc je vais bien préciser les postes. Sur la QVT, qui est contre ? Donc vous êtes contre la qualité de vie au travail, c'est intéressant. Qui s'abstient ? »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Non, contre la manière dont vous faites les recrutements, c'est différent. »

**Monsieur le Maire**

« Vous auriez préféré que l'on prenne un prestataire extérieur ? Bon, c'est très bien. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Non. »

**Monsieur le Maire**

« Comme certaines villes communistes. C'est un drôle de choix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc le rapport est adopté.

Point numéro 5, donc le recrutement du service emploi, compétences et parcours professionnel : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le rapport est adopté.

Le point numéro 6, création d'un poste de responsable de secteur à la restauration technique : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc adopté.

La création du poste de dermatologue : des avis contraires ? Oui. Ah le dermatologue, c'est mieux. Les conditions sont les mêmes que les autres... »

**M. MAILLER**

« Oui, à la différence qu'il n'y en a pas. »

**Monsieur le Maire**

« Donc il n'y a pas d'avis contraires. Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté.

La création d'un poste de chirurgien-dentiste : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.

La création d'un poste de médecin infectiologue : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.

Et la création d'un poste de psychologue pour la petite enfance : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adapté. Je vous en remercie.

Point numéro 11, donc la revalorisation des taux des vacances applicables aux centres de vacances, Cristina de Oliveira. »

**à l'unanimité des suffrages exprimés**

47 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 abstentions, M. MAILLER, M. SY

**11) Revalorisation des taux de vacances applicables aux vacataires des centres de vacances**

**Mme DE OLIVEIRA**

« Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la revalorisation des taux des vacances applicables aux vacataires des centres de vacances.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, donc à la lecture de cette note, j'ai quand même quelques interrogations sur la manière dont ont été décidées les augmentations parce que je vois qu'il y a plusieurs augmentations différentes, dont aucune n'est basée sur l'inflation. Si je prends par exemple le cuisinier économe, lui, eh bien on ne l'augmente pas. On augmente un certain nombre de 8 %, d'autres de 3. Comment s'est faite cette redéfinition de tout cela, parce que j'avais bien compris quand même que, dans la note, on cherchait aussi à distinguer et à valoriser le niveau de responsabilité des uns et des autres, sauf qu'en fait, même avec les augmentations, les écarts sont quand même relativement faibles entre le directeur d'un centre qui a plus de 120, ou moins de 120, je ne me souviens plus des chiffres exacts : donc qu'est-ce qui a prédominé à tout cela et pourquoi ne pas avoir au minimum, pour tout le monde, mis l'inflation comme étant l'index, et puis après augmenter un peu différemment en fonction effectivement de l'objectif que vous sembliez vous être fixé qui était de valoriser le niveau de responsabilité des différents intervenants dans les vacances des centres de vacances ? »

**Monsieur le Maire**

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Aurore THIROUX. »

**Mme THIROUX**

« Pourquoi cette grille ? En fait, ce qu'on est allés faire, c'est toujours regarder l'attractivité dans le cadre du recrutement, donc on est allés voir chez nos voisins ce qui se pratiquait pour, au moins, être aussi intéressants qu'eux. Donc on a fait un benchmark sur les villes voisines pour établir notre grille. Pourquoi le cuisinier, lui, n'a pas fait l'objet d'augmentation ? Parce qu'il avait déjà été augmenté. Donc, en fait, on n'avait pas besoin de le réaugmenter, on était déjà pas mal placés au niveau de la concurrence. Et vous avez demandé pourquoi il y a si peu de différence ? Mais je trouve que c'est bien qu'il y ait une différence parce que, actuellement, avec la revalorisation des grilles, en fait, pour information, l'animateur était payé la même chose que le directeur. Donc effectivement on avait quand même quelques difficultés à trouver des directeurs. Cela n'avait aucun intérêt.

Certes on peut toujours faire mieux, c'est sûr, mais je pense que l'on est sur quelque chose qui sera attractif et qui nous permettra des recrutements. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On va pouvoir passer au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Ce sera en plus apprécié.

J'avais omis de répondre à une question, à la suite des différentes créations de postes, sur l'avenir des centres de santé. Eh bien, écoutez, l'avenir des centres de santé, il n'est pas du tout remis en question, contrairement à ce que l'on a pu entendre il y a trois ans. On les consolide. Ils n'ont jamais autant été sollicités, et on travaille justement sur une diversification de l'offre, vous avez pu le voir. Et donc on travaille aussi sur une relocalisation, puisque le projet, qui avait été envisagé, de les intégrer dans le programme où il y a la construction avec le Monoprix, en fin de compte ne peut pas se faire pour des questions de résistance au sol par rapport au matériel, notamment de radio, puisqu'en dessous il y a un parking. Et donc il y a besoin de hauteur et il y a une question de résistance au sol. Donc on étudie une autre localisation, mais tout cela ne remet absolument pas en question les choses. Et d'ailleurs ce sont les personnels qui sont dans le bâtiment au-dessus du Monoprix et de la médiathèque aujourd'hui qui seront positionnés dans ce bâtiment-là que nous avons acheté. On nous demandait pourquoi nous achetions des bureaux ; eh bien c'est pour que nos agents puissent travailler à proximité de la mairie. Donc voilà. Sur l'avenir, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant, mais en tout cas, on travaille sur une relocalisation avec une ambition forte sur ces questions de santé. Cette précision étant faite, nous allons pouvoir passer au point numéro 12 et je laisse la parole à Tony PESSOA GRIJO pour l'opération Péri/Stalingrad. »

### **à l'unanimité**

#### **12) Opération Péri/Stalingrad :**

- **Déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles incluses dans le chemin reliant le boulevard de Stalingrad au boulevard Gabriel-Péri**
- **Approbation de la promesse de vente Commune/société Marignan des parcelles sises 78, boulevard de Stalingrad, boulevard Gabriel-Péri et chemin de la Planchette**
- **Autorisation donnée au SAF94 de céder à la société Marignan les parcelles sises 46, chemin de la Planchette, 75-77, boulevard de Stalingrad et 80-84 boulevard de Stalingrad**
- **Acquisition par la commune auprès du SAF94 d'une emprise d'environ 11 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle sise 46, chemin de la Planchette**

### **M. PESSOA GRIJO**

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. L'objet de cette délibération est l'opération Péri/Stalingrad. Il y a quatre délibérations à voter :

- Déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles incluses dans le chemin reliant le boulevard de Stalingrad au boulevard Gabriel-Péri
- La deuxième : approbation de la promesse de vente Commune/société Marignan des parcelles sises 78, boulevard de Stalingrad, boulevard Gabriel-Péri et chemin de la Planchette

- La troisième : autorisation donnée au SAF94 de céder à la société Marignan les parcelles sises 46, chemin de la Planchette, 75-77, boulevard de Stalingrad et 80-84, boulevard de Stalingrad
- La quatrième et dernière : acquisition par la Commune auprès du SAF94 d'une emprise d'environ 11 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle sise 46, chemin de la Planchette.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2<sup>e</sup> commission ; un vote contre de Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

#### **Mme CAPORAL**

« Oui, donc j'avais donné pouvoir lors de la 2<sup>e</sup> commission à Monsieur FAUTRÉ, et j'ai également voté contre. Cela n'a pas été mentionné, donc je me permets de le dire, et nous allons voter contre cette délibération puisque, effectivement, c'est un projet déséquilibré ; il n'y a pas de logements pour les petits revenus, donc les logements sociaux. Là, en l'occurrence, il y a suffisamment de logements prévus pour qu'une quote-part puisse aller à des logements publics. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Alors ensuite, on avait Madame Keita. Mais juste pour vous préciser, Madame CAPORAL, qu'il n'y a pas de procuration que l'on donne en commission. Ce ne sont que les présents dont on exprime la position. Madame Keita, ensuite Monsieur MAILLER. »

#### **Mme KEITA-GASSAMA**

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir Messieurs-Dames, chers collègues. Effectivement, je vais aller dans le même sens que ma collègue Madame CAPORAL : on votera contre cette délibération parce que c'est la question que l'on pose de la ville pour tous. Quand on sait que Champigny, avec tout le potentiel qui arrive sur notre ville, notamment l'arrivée des deux gares, on sait que notre ville, elle est sous-tension. Cela ne date pas d'aujourd'hui, mais là, on ne fait qu'accentuer avec des projets où l'on ne va pas mettre de mixité sociale. Et je ne pense pas qu'aux petits revenus. Je pense aux familles tout simplement, aux enfants des Campinois tout simplement. Quand on arrive sur le marché du travail et que l'on touche, allez, 1800-2000 €, se loger dans un F 2 qui est au minimum à 800, voire 1000 € maintenant... C'est cette question-là qui se pose. Encore une fois, c'est la ville pour toutes et pour tous. Donc cela ne va pas dans ce sens, donc on votera contre cette délibération. »

#### **Monsieur le Maire**

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

#### **M. MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je note que pour quelqu'un qui dit qu'il est contre le bétonnage, vous continuez à décider de projets, même qui étaient lancés par vos prédécesseurs. Mais bon, c'est assez rigolo.

J'aurais juste voulu savoir quelles sont les tailles des logements qui seront proposés, et aussi le prix de sortie des logements, parce que j'ai cru voir qu'il y avait aussi des commerces, ou des espaces d'activités. Donc quel sera le prix du mètre carré ? Et je partage tout à fait ce que disent mes collègues parce que, si l'on est sur le même type de projet avec aucun logement social, rappelons que le logement social, ce n'est pas que les logements des plus aidés, cela peut être aussi des logements étudiants, cela peut être aussi des logements pour des personnes âgées, cela peut être aussi pour des personnes qui ne peuvent pas accéder au logement privé parce que les loyers sont trop importants et les garanties demandées le sont aussi. Donc ce n'est pas simplement les plus pauvres, et donc en plus, petite remarque, encore une fois, c'est un projet qui ne bénéficiera pas aux personnes du Bois l'Abbé qui vont trouver leur logement détruit ou réhabilité et qui ne pourront plus rester sur le Bois l'Abbé. Donc ce sont des gens qui ne pourront pas être relogés là-dessus. Donc taille des logements, le prix de sortie de tout cela, parce que j'imagine bien que, par la suite, il y aura un petit PUP, un projet urbain partenarial, pour faire un petit cadeau sur la taxe d'aménagement à cet opérateur privé, comme on l'a fait pour les autres. »

### **Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors je crois que votre remarque, Monsieur MAILLER, est très, très, très, mais vraiment très pertinente. Le dernier point que vous avez évoqué en disant que l'on va faire un cadeau. Cela ne démontre qu'une seule chose : quand on supprime la taxe d'aménagement pour la remplacer par un PUP, pour vous, c'est un cadeau, or les promoteurs payent trois fois plus. C'est dire votre compréhension des chiffres. Mais, au fond, cela résume bien ce que vous avez tous dit, à savoir que vous nous dites au fond qu'il faut faire du logement social. C'est quoi du logement social ? Quelle est la bonne définition du logement social ? C'est du logement pour tous, mais c'est aussi du logement aidé. Aidé par qui ? Aidé par la puissance publique, c'est-à-dire qu'il y a un financement de la collectivité. Donc vous êtes en train de nous expliquer, vous l'avez déjà fait cela, qu'en gros on était trop endettés, que l'on allait encore s'endetter, qu'il ne faut surtout pas travailler sur les recettes et qu'il faut continuer à faire du logement aidé. Et, si vous voulez aller dans la continuité de votre logique, il faudra dire aussi que vous assumez pleinement ce que vous avez fait pendant plusieurs années : c'est laisser tomber les écoles de la ville qui tombent en lambeaux. Eh bien nous avons une autre politique, et nous l'assumons pleinement, parce que nous voulons investir. Et j'ai eu l'occasion de le dire lorsque nous avons présenté le projet de l'école Henri Bassis, une ambition forte pour remettre à niveau des écoles qui nous ont été laissées dans un état catastrophique. Des Paillerons qui avaient été construits pour dix ans, qui ont cinquante ans. Cela fait plus de vingt ans que l'on dit : on va faire telle école, et on ne la fait pas, que ce soit Bassis, que ce soit Cotton, que ce soit Thorez, qui n'a pas été achevée dans le cadre de l'ANRU. Voilà, toutes ces écoles qui nous ont été laissées dans un état calamiteux, et bien on a pris un engagement de les refaire. Et j'ai eu l'occasion de le dire lors de cette réunion publique, puisque souvent vous nous dites : on aimerait comprendre quels sont les axes de votre politique en termes de chiffres, et quand j'ai dit en citant quelques sujets d'ailleurs, et quand j'ai expliqué qu'il y a 3 M d'investissement sur la police municipale et qu'il y a 33 M sur une seule des cinq écoles, là, je pense que vous comprenez réellement où est la priorité. C'est bien l'éducation de nos enfants dans ce quartier, comme dans les autres d'ailleurs. Et donc pour pouvoir faire cela, eh bien on a besoin de recettes. Et si on fait du logement social, eh bien on baisse les recettes de la ville. Là, on a une recette importante. Nous avons réinterrogé les Domaines pour avoir une valorisation au maximum, et donc nous avons pris le maximum avec le promoteur pour tirer le plus possible de recettes de la vente de ce foncier.

Pour financer quoi ? Eh bien des écoles, des équipements publics dont on a vraiment besoin. Vous étiez là d'ailleurs lors de la réunion où l'on a présenté le projet Henri Bassis. Le projet fait l'unanimité. Un projet qui correspond pleinement aux attentes, voire même certains disaient : on n'aurait pas rêvé aussi bien pour l'école. Donc voilà, on va avoir un projet de qualité, et c'est ce que l'on souhaite faire dans l'ensemble des écoles que l'on va rénover, que l'on va démolir pour les reconstruire. Mais pour cela, on sait qu'il faut des recettes. Et on ne peut pas dire : on va faire et du logement social et ne pas augmenter l'endettement, et en même temps faire du logement aidé et ne pas augmenter les prestations, et puis augmenter encore plus les salaires, comme là sur les vacataires, vous nous dites que ce n'était pas assez... Enfin, il y a un moment, l'équation, ce n'est pas de la magie, il y a la réalité des chiffres, et ce n'est pas moi qui le dis. Vous voyez, je vous ai parlé en introduction des informations liées à la DSC, la dotation de solidarité communale de la Métropole. J'étais hier avec tous les Maires de la Métropole. Monsieur BESSAC, il n'est pas de droite, le Maire de Montreuil ; Monsieur LECLERC, le Maire de Gennevilliers, il n'est pas de droite. Tout le monde disait la même chose, tout le monde disait : on n'arrive pas à boucler notre budget cette année à cause de l'impact de la crise énergétique. Et heureusement que l'on a des aides... Aujourd'hui, on fait un maximum pour aller chercher des fonds à la Région, à la Métropole, auprès de l'État quand il y a des fonds comme le Fonds vert, même si ce n'est pas extraordinaire, mais c'est toujours ça pour pouvoir accompagner ces investissements. Et on a aussi besoin de vendre du foncier. Et c'est ce qui aurait été fait d'ailleurs, mais auprès peut-être de certains opérateurs amis. Mais nous, il n'y a pas d'amis : il y a ceux qui proposent un bon projet, avec une volonté de pouvoir valoriser notre patrimoine, pour ensuite faire en sorte que tout cela fonctionne mieux, et puis aussi avec une qualité de construction. Avec une qualité de construction, et je réponds à votre question, parce qu'on ne bétonne pas. Dans ce projet-là, il va y avoir beaucoup de pleine terre. Il va y avoir des appartements qui seront en forme de pavillon parce qu'il va y avoir qu'une partie. Donc il y aura un projet de qualité et qui sera raccordé à la géothermie. On ne va pas être loin de la gare, et tout cela, ça se valorise et cela fait des finances qui rentrent pour la ville, et on en a bien besoin. Et puis quand on dit "une ville pour tous", je veux bien, mais enfin on a plus de 12 000 logements sociaux à Champigny, 42 %. On a nettement de quoi répondre par rapport à la demande. Alors effectivement, on va nous dire : il y a plus de 4 000 demandes. Oui, mais justement, pourquoi a-t-on mis au niveau du territoire ces questions du logement ? C'est parce que l'on doit avoir plus de solidarité. Moi, je me réjouis que dans des villes comme Saint-Maur, comme Le Perreux, comme dans des villes qui sont carencées aujourd'hui, elles fassent 30 % de logements sociaux dans tous les programmes immobiliers. Il y avait besoin aussi de cette mixité sociale là, donc ça avance, et c'est un bien. Et cela va permettre aussi effectivement de participer à la reconstitution de l'offre pour ceux qui souhaiteront aller dans d'autres communes. Et moi, j'en ai rencontré des Campinois qui habitent dans le quartier qui disent : on est intéressés par cette proposition-là. On doit aussi les entendre ces gens-là. Monsieur TITOV. »

#### **M. TITOV**

« Merci, Monsieur le Maire. Il me semble que faire la corrélation entre les logements sociaux et les écoles... Les écoles, tout le monde sera d'accord qu'il faut les rénover, mais ce n'est pas forcément le raccourci à faire avec les logements sociaux. D'ailleurs les logements sociaux sont gérés par les bailleurs, ce n'est pas géré directement par la ville. Les locataires ne payent pas le loyer à la ville, ils paient au bailleur et c'est le bailleur qui gère tout ça, donc c'est en partie prévu par les bailleurs, ce n'est pas la Ville qui s'engage en matière de paiement et qui gère tous ces logements. Je trouve que c'est un raccourci un peu simple.

On est d'accord qu'il faut refaire les écoles, mais on n'est pas obligé, dès qu'on parle des écoles, de parler d'autre chose. Ce n'est pas toujours un lien qui est évident. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire. Évidemment, vous faites toujours le même type de discours. On voit bien qu'effectivement, on est sur la droite de la droite.

*(Protestations)*

En gros, tout ce qui vous intéresse, c'est l'aspect financier, c'est-à-dire qu'en fait, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que là on vend bien, que cela va être bien pour tout le monde, sauf qu'en fait, cela ne concernera pas les Campinois. Vous n'avez pas répondu à ma question sur le prix de sortie, parce que si l'on est à 6000 ou 7000 € le mètre carré comme sur les autres projets, il est très clair que ce ne seront pas les Campinois qui en bénéficieront. Donc on va gagner de l'argent sur le moment, ok, super, mais derrière, concrètement, qu'est-ce que l'on fait ? Vous dites 4000 ; moi, j'avais entendu 5000, voire 6000 demandeurs de logement sur Champigny. Donc vous dites à ces gens-là : oui, oui, on va construire à Champigny, ne vous inquiétez pas, ça nous donnera un petit peu de sous pour les écoles, mais pour vous, pas de problème, vous pourrez aller dans le territoire. Sauf qu'il me semble quand même que, sur le PLUI, les services préfectoraux ont fait des commentaires qui regrettaient justement que le taux de construction de logements sociaux, notamment dans les villes de vos amis qui sont carencées, qui continuent à payer des amendes relativement fortes parce qu'ils n'atteignent pas le nombre de logements sociaux qui est imposé par la loi SRU, effectivement, ils n'iront pas dans ces villes-là. Ils n'iront pas dans ces villes-là parce qu'ils ont déjà eux-mêmes des demandeurs de logement qui attendent, et qui ne peuvent pas être satisfaits compte tenu de l'offre dont vous parlez, qui est une offre qui est tellement chère que personne ne peut y accéder, hormis peut-être les habitants qui sont partis de Paris, qui sont passés par Vincennes, Saint-Mandé, Saint-Maurice, et qui, à un moment donné, comme là-bas cela continue à augmenter, se décalent de plus en plus. Donc vous voyez, quand vous parlez d'intérêt général, honnêtement, vous faites des calculs purement comptables et les êtres humains, derrière, vous en avez manifestement moins à faire que cette histoire de faire rentrer de l'argent, avec toujours ce discours que ce qu'avaient fait les autres, ce n'était pas bien. Très bien. Ça, on l'a déjà entendu, mais je ne pense pas qu'en faisant cela, ce serait mieux. Il me semble aussi que j'ai cru lire dans la presse que la Région commençait aussi à réduire ses aides, notamment pour la construction du logement social. Elle n'est pas la seule. Or peut-être qu'effectivement si les villes sont amenées à financer par elle-même toute seule, parce que l'État se désengage également, effectivement, c'est compliqué de faire du logement social, mais comme je vous l'ai dit, le logement social, ce n'est pas que du logement pour les très, très, très modestes qu'on pourrait regrouper sous l'appellation DALO ; c'est aussi pour des gens qui sont des gens qui travaillent, qui n'ont peut-être qu'un revenu à la maison mais qui, quand même, s'en sortent bon an mal an et qui, effectivement, aimeraient peut-être vivre sur Champigny. Mais là, tous les projets qui sortent, a priori, ce ne sera pas pour eux. »

## **Monsieur le Maire**

« Bien. Alors on ne va pas faire un débat à n'en plus finir, mais juste pour préciser, parce qu'il y a quand même des contre-vérités qui sont dites. Sur la Région, pour suivre - parce que je suis à la commission du logement et de l'aménagement - sur les deux dernières années, et je pense que ce sera la même chose quand on aura le bilan 2023, aucune sollicitation de quelque manière que ce soit sur la Région n'a été refusée, et l'intégralité des crédits n'a pas été consommée. Donc il y a une enveloppe qui est nettement suffisante aujourd'hui pour répondre à l'ensemble des sollicitations. La difficulté aujourd'hui, elle n'est pas là. C'est que, aujourd'hui, beaucoup de bailleurs sociaux, à la suite de la RLS, ont des difficultés pour pouvoir porter des projets en direct et, bien souvent, ils font des opérations de co-promotion où ils sont intégrés. Il y en a eu d'ailleurs à Champigny : le programme Union-Jaurès, le programme Keyden, la Parenthèse verte mal nommée, eh bien tout cela, c'étaient des programmes de forte densité avec quasiment plus un mètre carré de pleine terre, avec des ensembles jusqu'à 300 logements sur des parcelles petites. Et bien cette densité-là, elle a permis effectivement de créer un certain nombre de logements, y compris des logements sociaux, avec des bailleurs qui n'étaient plus en capacité de porter les projets directement. Et contrairement à ce que vous affirmez, parce que moi je suis les programmes, je ne donne pas simplement que l'autorisation de construction... Avec Philippe DUBUS, on est très attentifs aussi à la qualité de la construction qui est proposée, à la suite des chantiers, y compris dans le choix des témoins de façade, si cela correspond bien aux engagements qui ont été pris. Et je vous le dis comme ça, je prendrai un bailleur au hasard bien évidemment, mais j'ai été surpris par exemple qu'IDF-Habitat nous demande de supprimer des panneaux solaires qui étaient dans le permis. Et après, on vient nous dire il faut faire plus pour l'écologie. Voilà. Moi je n'ai pas beaucoup de pouvoirs dans cette structure, donc ceux qui en ont, ils pourront faire entendre cette voix, je n'en doute pas.

En tout état de cause, les programmes que nous suivons, ceux que nous avons autorisés, ils sortent effectivement aux alentours des 6000 €, je vous le confirme, pour un certain nombre d'entre eux. C'est public. Il suffit de regarder les prix du marché. Eh bien ils sont aujourd'hui entre 40 et 50 % de Campinois qui achètent. Voilà. Après il y a des gens qui viennent d'ailleurs. Oui, j'ai même vu des gens, vous savez, dans les nouveaux arrivants, des gens qui venaient de la Seine-et-Marne et qui ont dit : Eh bien, nous, on a vu qu'il y avait le Grand Paris, donc on s'est rapprochés. On était partis il y a quelques années de Champigny et, avec le Grand Paris, on s'est dit que cela valait le coup de revenir. Alors tant mieux. Les habitants bougent, y compris dans le logement social et, contrairement à ce que vous affirmez, on a des rotations extrêmement fortes dans les logements sociaux. C'est ce qui fait que l'on a toujours la capacité à répondre. »

« Quand vous avez 4 à 5 % de rotation sur une année, on a une capacité à répondre. Et aujourd'hui, on le voit d'ailleurs, on a un certain nombre de personnes qui sont là depuis très longtemps dans leur logement, et puis il y en a d'autres qui, au bout de deux ans, sont déjà parties. Voilà. C'est quand même, cela aussi, une réalité aujourd'hui sur l'ensemble des projets. Et dernière précision, Monsieur TITOV, vous nous dites : c'est un raccourci de parler des écoles. Ce n'est absolument pas un raccourci. Quand vous faites un projet d'aménagement avec des logements sociaux, cela veut dire que vous acceptez de revendre votre foncier moins cher pour que ces logements sociaux puissent se faire. Là, effectivement, nous assumons pleinement de revendre plus cher pour financer des investissements au profit des écoles. Donc ce n'est pas un raccourci, c'est simplement une explication de la réalité financière. Pour pouvoir porter ces investissements lourds, qui n'ont pas été engagés depuis de nombreuses années, il faut bien que l'on trouve des recettes, parce que les entreprises qui vont travailler dessus, on ne les

paiera pas en monnaie de singe. Eh oui, il faudra du sonnante et du trébuchant. Et donc pour cela, on a besoin de créer des recettes d'investissement. Et là, c'en est une. Et donc je vais vous proposer de passer au vote. Nous avons quatre votes pour cette délibération. Le premier, c'est le déclassement. Madame CAPORAL, je ne vous avais pas vue. »

**Mme CAPORAL**

« Désolée, j'avais demandé la parole. »

**Monsieur le Maire**

« Ah je ne vous avais pas vue, mais je vous en prie... »

**Mme CAPORAL**

« Moi j'aimerais savoir combien de logements sont prévus sur cet ensemble, et quel est le pourcentage de pleine terre. Puisque vous parlez de pleine terre, je voudrais quand même signaler que certains grands ensembles, c'est vrai qu'ils sont grands, mais ils ont de très grands terrains autour, et donc ce sont de vrais parcs. »

**Des élus de la majorité (*hors micro*)**

« Où ça ? »

**Mme CAPORAL**

« Vous allez me dire que le Bois l'Abbé, ce n'est pas le cas... mais regardez à Musselburgh par exemple. C'est de très grands espaces, c'est très agréable pour les personnes qui y habitent. Ça, c'est l'un des points. L'autre point, c'est qu'effectivement vous allez reconstruire Bassis, c'est très bien, c'est un très beau projet. Malheureusement, les enseignants qui y travaillent sont désolés de ne pas avoir pu vraiment contribuer par leur connaissance du terrain. »

« Mais voilà, on avance, très bien. Cela fera une école. Il faut se dire aussi que, pendant les précédents mandats, il y a eu à chaque fois une école. Et Simone Veil, ce n'est pas une petite école. Voilà, donc j'ajoute que c'est une précision. Pour rappeler la question des logements sociaux près des gares, c'est vrai que l'on peut s'attendre à ce qu'une proportion, je ne dis pas tout, mais une proportion soit également réservée à des personnes avec moins de revenus, ça me paraît logique. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, c'étaient des remarques qui avaient été formulées, mais j'entends votre remarque. Vous avez bien compris que l'objet est quand même d'essayer d'optimiser effectivement des rentrées pour pouvoir financer nos investissements. Et cela s'inscrit dans ce cadre-là. Nous aurons 40 % de pleine terre sur ce programme, et d'ailleurs il y aura même des petits jardins partagés au sein de la copropriété puisque, juste à côté, de l'autre côté, notamment la rue du Petit Bois, vous avez déjà des jardins familiaux. Donc on est restés dans cet esprit-là dans la construction de cette résidence. Et je crois qu'avoir une centaine de logements-là, sur une parcelle qui est équivalente, non pas à Musselburgh, parce que là, vous citez des choses qui datent de très longtemps, mais je pense que c'est peut-être un moyen pas détourné - parce que je ne vous imagine pas avoir une pensée de cette nature - mais de cacher aussi ce que vous avez validé comme la fameuse Parenthèse verte, où l'on a construit des centaines de logements sur une parcelle où il ne reste plus de pleine terre ou Union-Jaurès 297

logements, ou Keyden 226 logements, et avec aujourd'hui plus du tout d'espaces verts, que des espaces reconstitués sur du béton, ce qui nous pose des problèmes de ruissellement. Et, vous le verrez, ce qui nous pose parfois aussi des problèmes de voirie, parce que rien n'avait été anticipé sur ces sujets. Aujourd'hui, tout est intégré dans une réflexion globale, et c'est pour cela d'ailleurs que j'ai souhaité avoir un adjoint qui soit en charge à la fois des questions d'urbanisme et de voirie, parce que l'on ne peut pas avoir de cohérence quand on a des services qui s'ignorent, ce qui était le cas, où cela travaillait en silo, et l'on avait des incohérences. Et on le verra d'ailleurs ; on en paie encore le prix aujourd'hui, et les habitants d'ailleurs nous disent régulièrement les difficultés qu'ils rencontrent par les mauvais choix qui ont été faits par le passé sur ces sujets. Bien. Donc je vais vous proposer de passer au vote. Il y a encore des remarques ? »

#### **M. LATRONCHE**

« Oui, bonsoir à toutes et à tous. Madame CAPORAL, je voulais vous dire que les directrices, élémentaire et maternelle, d'Henri Bassis ont été consultées pour le projet. Toutes les demandes ont été prises en compte et, à la présentation, toutes les demandes ont bien été présentées. À chaque question, il y a eu une réponse. Donc les enseignants ont été consultés, via les directrices, avec les services de la mairie. »

#### **Monsieur le Maire**

« Et les enseignants qui étaient présents nous ont tous dit qu'ils étaient ravis. Bien. Donc on va revenir sur le sujet : l'opération Péri/Stalingrad. Donc le premier vote concerne le déclassement du domaine public du domaine communal : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ?

Qui est contre l'approbation de la promesse de vente de la commune ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ?

Qui est pour l'autorisation donnée au SAF de céder la partie qui lui revient au promoteur Marignan ?

Qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ?

Et dernier élément : l'acquisition par la commune auprès du SAF d'une emprise de 11 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle pour faciliter l'accès : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Alors là, sur les 11 m<sup>2</sup>, je ne peux pas comprendre pourquoi vous avez voté contre, parce que ce n'est pas dans le cadre du projet, c'est globalement, mais c'est pour faciliter l'accès. Il faut regarder les choses un peu dans le détail. Chacun est libre bien évidemment de voter ce qu'il souhaite. Point 13, et Tony PESSOA GRIJO toujours, pour les échanges fonciers dans le cadre de la 15 Est. »

#### **à la majorité**

**38 votes pour**, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

**11 votes contre**, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

### 13) Échanges fonciers liés aux opérations de la ligne 15 Est dans le périmètre des Cités Blanches

#### **M. PESSOA GRIJO**

« Merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit bien d'échanges fonciers dans le cadre de l'opération de la 15 Est dans le périmètre des Cités Blanches. Nous devons voter trois délibérations :

- La première : sur le projet de réduction du bail emphytéotique entre Valophis et la Ville de Champigny au foncier initial ôté du foncier cédé à la SGP sans indemnisation
- La deuxième : le projet de protocole transactionnel entre la SGP et la Ville de Champigny portant sur l'indemnisation des places de stationnement et du City Stade qui seront reconstituées sur d'autres secteurs de la ville pour un montant total de 222 724,50 € hors-taxes bien évidemment, répartis en 131 305 € hors taxes pour les 35 places de stationnement, et 91 419,50 € hors taxes pour le coût de reconstitution du City Stade.
- La troisième délibération : le projet de cession de la parcelle de la Ville de Champigny à la SGP pour le prix de 360 € hors taxe selon l'avis des Domaines.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

#### **M. MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Dans le rapport, on fait mention d'un certain nombre de choses sur lesquelles on n'a pas de réponse. Vous parlez du déplacement du City Stade et de places de stationnement. Où seront-elles replacées ? Et à quelle échéance ? Et comment cela va se passer pour les habitants du quartier qui vont découvrir que l'on fait disparaître des équipements de proximité et des stationnements ? Voilà. C'est surtout cette question-là qui me paraît importante. Après, sur le reste, on est bien d'accord qu'il faut faire des opérations, mais là, on aurait besoin de savoir comment cela va se passer pour les habitants du quartier qui sont concernés par ces suppressions. »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL ?

#### **Mme CAPORAL**

« Oui, en fait, le parking, celui qui remplace, c'est rue Matteotti, donc à côté d'ici. C'est quand même un peu loin. Et le City Stade ne sera pas reconstruit avant 2030, donc c'est très dommage pour les gens du quartier, mais je conçois que nous, nous allons voter pour puisqu'il s'agit des travaux du métro. Mais, tout de même, il faut essayer de trouver des endroits plus proches pour resituer ces deux équipements. »

#### **Monsieur le Maire**

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Philippe DUBUS. »

### **M. DUBUS**

« Oui, je peux répondre pour le City Stade. Aujourd'hui, effectivement, on ne va pas attendre cette date-là. Il y a une création qui va se faire d'un City Stade au-dessus de l'autoroute d'un côté, qui va permettre au City Stade d'être proche des Boullereaux, parce qu'il y a aussi une forte demande des Boullereaux de pouvoir accéder à ce genre d'équipement, et l'avantage c'est qu'aujourd'hui, cet espace au-dessus de l'autoroute est un espace où l'on ne peut pas construire des choses très dures. Donc on est limité dans les équipements possibles, et ça, c'est un équipement qui est possible parce que c'est un équipement léger. Donc, en fait, il est bien adapté par sa position à une population plus importante et, en même temps, il est bien adapté techniquement à la position que l'on a choisie à ce niveau-là. Donc aujourd'hui, l'objectif est bien de le reconstruire. »

### **Monsieur le Maire**

« Peut-être pour préciser - c'est d'ailleurs un point qui est important - mais vous savez, on dit 2030... Je réponds à votre question, Madame CAPORAL. On espère tous que ce sera fini en 2030 la 15 Est. On peut avoir des incertitudes sur la fin des travaux. Je rappelle que, à l'origine du projet, la 15 Sud devait être livrée au départ en 2018, puis ça s'est reporté 2020, 2022, et aujourd'hui, on est à fin 2025. On peut considérer que la société du Grand Paris a aujourd'hui une maîtrise plus forte de ce type de projet, une expérience par rapport à la 15 Sud, et ces travaux avanceront selon le calendrier, mais entre 2030, 2031, 2032... Donc on n'attend pas. Effectivement, Philippe DUBUS l'évoquait : on a une forte demande de la part des jeunes sur le quartier des Quatre-Cités sur le sujet, et d'ailleurs, au cours des assises de la jeunesse, c'est un point qui est ressorti assez nettement. Et donc pour répondre à cette demande, on a envie de pouvoir mettre en place ce City Stade. Je dis : on a envie, parce que cela ne dépend pas que de nous. L'ouvrage ne nous appartient pas. On est sur une parcelle qui appartient à l'État, et on ne peut pas mettre n'importe quelle structure au regard du fait que l'on est sur une autoroute, et que s'il y avait une difficulté particulière, un enfoncement du sol, une infiltration, on en serait tenu pour responsables. Donc on a des discussions aujourd'hui avec la direction des autoroutes d'Île-de-France, donc avec l'État, pour voir comment on peut avancer sur ce sujet.

Et sur le parking, bien c'est une répartition, effectivement, au regard de ce qui est nécessaire par rapport à l'ouvrage, mais cela n'aura échappé à personne que l'on a essayé de développer le plus possible des parkings provisoires là où on pouvait en faire mais, en réalité, ce dont on s'aperçoit, et on a une étude qui nous a démontré un petit peu les éléments, dans le cadre de la réflexion sur le stationnement payant qui sera mis en place dans les prochains jours sur la rue Jean-Jaurès et le bas de la rue Talamoni, que l'on a une difficulté de rotation, et que si l'on a moins de véhicules ventouses, je pense que l'on aura moins de difficultés de stationnement sur le secteur élargi du périmètre du centre-ville. S'il n'y a pas d'autres interventions... Si, Monsieur MAILLER. »

### **M. MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire, puisque vous n'avez pas totalement répondu à ma question. Donc la situation, elle interviendrait quand ? Parce que, à partir du moment où la SGP devient, me semble-t-il, propriétaire, elle peut faire ce qu'elle veut. Et quand il s'agit d'ouvrages annexes, en général, la mobilisation de ces terrains intervient bien avant l'utilisation des terrains qui vont permettre la construction de l'ouvrage. Donc à partir de quand ? Alors le fait d'en créer un sur le dessus de l'autoroute me paraît tout à fait pertinent. Vous l'avez dit, cela a été évoqué à différentes reprises dans des réunions publiques que vous avez organisées. Ceci étant, si c'est en supprimer un pour en remettre

un autre ailleurs, je ne pense pas que le bénéfice sera pertinent, notamment pour ceux qui utilisaient ce City Stade, parce que le nouveau ne sera pas forcément à proximité et, en plus, si l'on n'a aucune date de sa reconstruction, eh bien cela veut dire que, pendant un certain temps, si la SGP mobilise, imaginons qu'elle décide de mobiliser fin 2023 cet emplacement et qu'elle le détruit, comme vous disiez, on est peut-être jusqu'en 2030 pour la livraison. Cela veut dire que jusque-là, il n'y en aura plus. »

### **Monsieur le Maire**

« Ce qui est bien, c'est que l'on peut voir que l'on a un peu de mal à saisir le sujet. En fait, le City Stade, il a été supprimé il y a cinq ans. Il n'existe plus, c'est déjà un emplacement du chantier de la 15, c'est-à-dire que c'était la place de chantier de l'ouvrage grand C, donc c'était le cas dans le cadre de la 15 Sud. Et là, ça va être légèrement agrandi pour pouvoir faire l'ouvrage de la 15 Est. Donc ce City Stade, il n'existe plus depuis cinq ans. C'était celui qui était à côté de la patinoire, qui a été supprimé il y a à peu près cinq ans, je ne sais pas si c'est cinq ans ou cinq ans et demi mais, en gros, c'est à peu près cette période-là. Et donc l'accord que l'on a trouvé avec la SGP, c'est qu'ils s'engagent à le refaire. Mais, compte tenu du fait que l'on n'a pas de visibilité sur la fin de ces travaux, on nous annonce 2030, mais ça peut être 2032, il nous a paru plus pertinent de demander à la SGP de reconstruire à un autre endroit, en tout cas de prendre en charge, puisque c'est nous qui allons construire, mais de prendre en charge la partie conforme à ce qui aurait été de refaire le City Stade tel qu'il existait. Et pour tout vous dire, vous dites : on pourrait en faire deux, on pourrait en faire trois, c'est toujours plus, on connaît la ritournelle, mais là, ce que l'on veut, c'est avoir un équipement un peu qualitatif parce que, comme l'évoquait Philippe DUBUS, on a une question de charge, et donc d'avoir cet équipement un peu plus léger, en fin de compte, cela coûte assez cher parce que ce sont des fondations spécifiques, mais on assume pleinement ce choix. Je pense que c'est nécessaire, et d'ailleurs aujourd'hui, pour ceux qui connaissent l'esplanade Bazin, il y a déjà une pratique de football, mais il n'y a pas de terrain. En fait, les gens jouent sur un terrain vague, et donc ils auront quelque chose de plus qualitatif, qui correspond véritablement à l'attente dans ce quartier où il n'y a pas d'équipement spécifique. Donc je crois que ce ne sera qu'un plus et, en tout cas, les jeunes l'attendent de pied ferme. Bien, donc nous allons passer au vote. Donc le premier point, c'est le projet de réduction du bail emphytéotique entre Valophis et la Ville. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité.

La deuxième délibération, c'est le protocole transactionnel entre la SGP et la Ville de Champigny. Vous avez les montants dans la délibération. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité.

Et la délibération 3, le projet de cession de la parcelle de la Ville à la SGP pour un montant de 360 € selon l'avis de la DNID. Je rappelle que c'est un tout petit bout qui est concerné dans ce cadre-là. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Donc le point est adopté.

On va pouvoir passer au point suivant, donc Tony PESSOA GRIJO, pour l'acquisition des lots de l'avenue Carnot. »

**à l'unanimité**

**14) Îlot Carnot - acquisition des lots n<sup>os</sup> 2 et 6 dépendant de la copropriété cadastrée section AX n° 21 sise 2, avenue Carnot**

**M. PESSOA GRIJO**

« Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là de l'îlot Carnot, de l'acquisition des lots n<sup>os</sup> 2 et 6 dépendant de la copropriété cadastrée section AX n° 21 sise 2, avenue Carnot.

La commune de Champigny-sur-Marne s'est fixée comme objectif de structurer et de renforcer l'attractivité et les fonctions centralité de son cœur de ville. L'un des axes forts de ce projet est la réalisation, sur l'îlot Carnot, d'une halle gourmande associée à des espaces publics réaménagés. La programmation de cette halle viendra amplifier et diversifier l'armature commerciale du centre-ville, en articulation avec le marché. Une partie des parcelles et lots de copropriété inscrits dans cet îlot sont déjà sous maîtrise publique ; une autre partie reste encore à acquérir. Un accord est intervenu entre la commune et le propriétaire des lots numéros 2 et 6 dépendant de la copropriété cadastrée section AX numéro 21 sise 2, avenue Carnot incluse dans l'îlot Carnot pour une acquisition au prix de 73 000 € dont 8000 € de commission d'agence à la charge du vendeur.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2<sup>e</sup> commission avec un vote contre de Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> et de la 3<sup>e</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? M. MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire. Est-ce que vous pourriez à l'occasion nous faire un bilan, et nous préciser quel est le coût global des acquisitions sur cet îlot, et celles qui restent à venir pour que l'on se fasse une petite idée de combien va nous coûter toute cette affaire ? »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, pour l'instant, on ne peut pas le faire puisque l'on n'a pas encore tout acquis et qu'il y a encore des sujets à voir, que ce soit sur des questions de propriété, d'habitation ou de commerce, comme c'est le cas, pour le coup, puisque c'est un commerce que nous rachetons. Et tout cela s'inscrit aussi dans un bilan global puisque, pour la petite histoire, cela fait à peu près dix ans que nous achetons régulièrement des lots sur cet ensemble. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Donc on peut avoir au moins ce qui a déjà été dépensé ? »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien vous l'avez dans la délibération ; à chaque fois, on rappelle les montants. »

**M. MAILLER (*hors micro*)**

« Le montant global. »

### **Monsieur le Maire**

« Global. Écoutez, il y aura un bilan d'aménagement qui sera fait, qui sera produit le moment venu puisque, de toute façon, on ne peut pas l'avoir pour l'instant puisqu'il y a un transfert entre le SAF et l'EPPFIF. C'est l'EPPFIF qui reprend l'intégralité de l'opération puisque le SAF était arrivé en fin de convention et ne pouvait pas renouveler. Bien, donc nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le rapport est adopté, je vous en remercie.

Point numéro 15 Murielle DEGAGER. »

#### **à la majorité**

**39 votes pour**, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

**1 votes contre**, M. SOLARO

**9 abstentions**, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

### **15) Attribution du nom d'Émélie-Marie Bouchaud dite Polaire à la nouvelle voie située entre le numéro 228 de l'avenue du Général-de-Gaulle et la voie desservant la cité André-Joly (chemin Latéral Nord)**

#### **Mme DEGAGER-PHALANCHERE**

« Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Donc dans cette délibération numéro 15, il s'agit de nommer la nouvelle voie qui a été ouverte dans la cité Joly, qui est ouverte entre le numéro 228 de l'avenue du Général-de-Gaulle et le chemin Latéral Nord. Donc il est proposé de donner à cette voie le nom d'Émélie-Marie Bouchaud qui est une chanteuse et actrice arrivée d'Algérie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a été très célèbre dans la capitale et qui a la particularité d'avoir terminé sa vie à Champigny et d'y être enterrée. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter de nommer la nouvelle voie du nom de cette actrice.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

#### **M. MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire. Bien sûr, nous nous félicitons que l'on puisse dénommer des voies des noms de femmes connues. Je voudrais juste savoir, puisque sur une précédente délibération, vous êtes passé outre l'avis de la famille pour la dénomination du nom d'une voie, notamment celle de Dominique ADENOT, est-ce que l'on a un avis de la famille, puisque ce n'est pas précisé. Et j'aurais la même question tout à l'heure pour Manu DIBANGO. »

#### **Monsieur le Maire**

« Écoutez, oui, il n'y a pas de difficulté de ce point de vue-là, et je trouve que cela va dans le bon sens ; à la fois une femme, une artiste, et donc je crois que c'est tout à fait intéressant. Alors je comprends que Monsieur TITOV sera déçu ; on n'a pas choisi l'épouse de Lénine, mais on a choisi une Campinoise,

et donc je pense que c'est intéressant, d'accord ? Ceci étant, cela illustre bien ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que ce programme n'a pas été réfléchi. Et quand je dis qu'il n'a pas été réfléchi, c'est le moins que l'on puisse dire. 226 logements, pas un mètre carré de pleine terre, sur un accès sur un rond-point, donc des difficultés d'accès qui nous amènent, aujourd'hui déjà, puisque les premiers occupants de cette résidence ont pris place dans leur logement, et nous avons déjà des situations accidentogènes, et avec quelque chose qui était extraordinaire quand même, il faut le noter : c'est-à-dire que l'on a été obligés d'ouvrir cette voie dans le cadre de ce programme. La voie a été réalisée par l'opérateur, le promoteur, et là, personne à cette époque-là ne s'est soulevé en disant que c'était un vilain promoteur qui allait faire de l'argent. Mais, au-delà de cette voie, on arrive en fait dans une copropriété. C'est quand même assez extraordinaire, c'est-à-dire que rien n'a été anticipé. Donc on est obligé de passer par une copropriété ; donc maintenant, la copropriété nous dit : eh bien il faudrait racheter notre rue. Vous voyez ce qui n'a pas du tout été anticipé, et donc cela nous cause de vraies difficultés. Et donc on va être obligés certainement de refaire des investissements en périmétrie pour faire en sorte que ce soit le plus correct possible. Mais, au fond, on a reproduit les mêmes erreurs que celles que j'avais dénoncées sur le chemin du Pré-de-L'Étang où l'on avait mis beaucoup de logements dans un cul-de-sac. Eh bien là, on a fait la même chose, et quand on se retrouve avec 226 logements, tout le monde n'est pas encore arrivé dans les logements, je ne vous dis pas les difficultés que l'on va avoir. Voilà aussi ce qui a été fait. Donc ça, je pense qu'il faut aussi le rappeler, parce que cela nous amène aussi des difficultés aujourd'hui, que l'on a à gérer. Alors c'est très bien de dire "il n'y a plus qu'à", vous avez pris la responsabilité, d'accord, mais la responsabilité initiale, elle ne nous incombe pas. Monsieur TITOV, vous vouliez ajouter quelque chose, je pense que c'est en rapport avec Lénine. »

#### **M. TITOV**

« Non, je ne veux pas parler de Lénine ou de l'URSS à chaque conseil municipal forcément. Mais oui, en effet, j'avais évoqué le fait qu'il y ait une tendance nationale d'essayer de donner des noms féminins en France aux nouvelles voies, aux nouvelles rues pour rattraper un certain retard. Donc là, du coup, cette fois-ci, vous y êtes.

Je tiens aussi à rebondir sur la pleine terre. Vous parlez aussi beaucoup, beaucoup de pleine terre mais, bien souvent, ce sont des programmes où vous avez quand même une construction avec beaucoup de bétonnage et des sols artificialisés, et où les promoteurs mettent en avant des petits morceaux de pleine terre ou des choses... Au final, c'est vrai qu'il y a des grands ensembles où vous avez une grande pelouse, vous avez des grands arbres et, finalement, qui attirent plus la biodiversité que des petits morceaux de pleine terre qui sont privatifs, pour chacun, parce que tout le monde veut un petit morceau. D'accord, mais ce n'est pas ce qu'il faut au niveau de la biodiversité ou de l'écologie, ou même pour la pénétration de l'eau dans les sols, ce n'est pas forcément quelque chose d'efficace. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Et c'est pour cela que l'on vous rejoint totalement, et c'est pour cela que l'on est très exigeants avec les promoteurs en question et que l'on demande souvent plus que ce que maintenant impose le SCoT. On le faisait déjà au préalable, puisque le SCoT, c'est 30 % et que nous exigeons souvent, quand c'est possible au regard de la parcelle, d'aller jusqu'à 40 %, et d'avoir justement des espaces suffisamment importants, pas que des petits jardins. Il peut y avoir des jardins partagés, mais justement, on essaye de préserver cela, ce qui n'était pas fait auparavant où l'on avait parfois des choses très minimalistes,

pour ne pas dire inexistantes. Bien donc on va passer au vote, oui ? Ah d'autres questions, Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, la question des 30 %. »

**Monsieur le Maire**

« On est sur la désignation de la voie. »

**Mme CAPORAL**

« Mais vous avez parlé des 30 %. »

**Monsieur le Maire**

« J'ai répondu à une question. »

**Mme CAPORAL**

« Vous avez parlé de 30 %, donc très bien, mais dans les zones pavillonnaires, c'est 50. Donc il ne faut pas l'oublier. »

**Monsieur le Maire**

« Ça ne change rien ; là, on parlait de programmes collectifs. Et dans les zones pavillonnaires, oui, bien évidemment, et encore cela avait été réduit dans la révision du PLU de 2017, et donc là, dans le PLUI, on consolide ces points-là dans l'approche territoriale. Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, en fait, vous avez fait une petite digression, mais vous ne m'avez pas répondu sur ma question, ou je n'ai pas entendu votre réponse. Donc est-ce qu'elle a été sollicitée et quel a été l'avis ? Puisque vous avez parlé d'être visionnaire, nous verrons ce que cela donnera sur l'école Henri Bassis puisque, effectivement, le projet, vous l'avez parfaitement décrit. Il est parfait sauf que, quand je vous ai interrogé sur la question du stationnement et de la circulation qui va être modifiée, déjà dans le quartier et autre, il n'y avait pas de réponse. Évidemment, cela n'avait pas été anticipé. On vous verra à l'œuvre, et on fera un bilan de ce que vous êtes capable de faire de mieux que les autres. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, je n'ai jamais dit que j'étais visionnaire, j'ai simplement dit qu'on avait un projet qui était avec une véritable volonté d'un point de vue écologique et architectural, qui a été salué par l'ensemble des enseignants qui étaient là, l'ensemble des parents, l'ensemble des riverains. Donc voilà. On verra comment se déroulera ce programme. Je vous ai répondu concernant la famille, je vous ai déjà dit oui. Et concernant le stationnement, je vous ai dit que l'on allait avoir une phase de chantier où le stationnement sera forcément plus compliqué. Il faut bien que les travaux se fassent, et ensuite, de toute façon, l'objectif c'est quand même de faire en sorte que les parents, puisqu'on a une rue, notamment l'avenue du Monument, qui n'est quand même pas très large à cet endroit-là, on ne peut pas se permettre de réduire le trottoir parce que l'on est en face d'une école qui va avoir un flux important, et donc on a besoin d'avoir de la largeur. On voit bien d'ailleurs ce que cela nous pose comme difficultés aujourd'hui sur d'autres écoles où cela n'a pas toujours été pleinement anticipé.

Et donc on verra comment les choses s'organiseront, et ce que j'ai dit - vous dites que je n'ai pas répondu - j'ai pleinement répondu en expliquant que l'on aurait un travail de sensibilisation à faire pour que les parents puissent aussi venir avec leurs enfants le plus à proximité, y compris peut-être en aménageant la carte scolaire, parce qu'il y a quelques incohérences aujourd'hui. Il y a des gens qui sont plus proches d'Eugénie-Cotton qui vont sur Bassis, donc il y a peut-être des choses à travailler pour un peu plus de proximité, et faire en sorte qu'ils ne soient pas incités à prendre la voiture, mais plutôt à venir à pied, ce qui est toujours préférable.

Bien. En tout cas, on n'est pas sur l'école Henri Bassis. On est sur l'attribution du nom de Émélie-Marie Bouchaud, dite Polaire, une artiste champinoise. Et donc je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Voilà une longue discussion pour un vote à l'unanimité dont nous nous félicitons.

Point numéro 16, Yann VIGUIÉ. »

### **à l'unanimité**

**16) Convention portant sur la participation financière de la Ville de Champigny-sur-Marne à des travaux de création d'une voie pompier et d'une voie d'accès aux bornes d'apport volontaire enterrées au 560/600 voie Sonia-Delaunay - Autorisation - Signature**

#### **M. VIGUIÉ**

« Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération concernant la convention de participation de la Ville de Champigny à la création d'une voie pompier et d'un accès aux bornes d'apport volontaire sur la voie Sonia-Delaunay. Dans le cadre du projet immobilier de la rue René, il est prévu en effet la création d'une voie pompiers et d'une contre-allée permettant d'accéder aux bornes d'apport volontaire positionnées voie Sonia-Delaunay. La Ville participera à ce projet à hauteur de 50 000 € sur un projet total chiffré à 262 271,20 €.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup>, de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

#### **Mme CAPORAL**

« Oui, nous avons été interpellés par les acquéreurs suite au retard de la Ville à délivrer les autorisations de voirie pour les travaux d'aménagement de la voie pompiers et de l'accès aux bornes d'apport volontaire. Quand on connaît le coût des prêts-relais, il est quand même de la responsabilité de la Ville de ne pas laisser traîner ce type d'autorisation. Alors c'est une mûre réflexion, mais le projet était déjà bien conçu, il n'y avait pas vraiment de problèmes à se poser. Et ça, c'est vraiment au détriment des habitants. Et, de plus, on ajoute qu'il y a des médecins qui allaient s'installer là et qui, du coup, ont été retardés. Ça a été plus de six mois le retard, et cela les met également en difficulté, donc c'est bien dommage. On peut faire, je pense, des efforts dans ce sens-là. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors ce programme de la rue René, bien nommé voie Sonia-Delaunay, et qui était le programme de la rue René, c'est une vieille histoire, et qui d'ailleurs ne faisait pas vraiment l'unanimité dans la majorité précédente, je tiens à le rappeler... »

**Mme CAPORAL**

« Oui, mais pourquoi... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais Madame CAPORAL, je vous ai écoutée. Pas de problème... Vous aurez l'amabilité de m'écouter aussi, j'espère. Mais je vous donne des éléments d'explication, je pense que vous devez être informée parce qu'il me semble bien que vous êtes administratrice d'IDF-Habitat... Et donc c'est peut-être en ce sens-là que vous êtes porte-parole de l'administrateur en question. Mais il faut dire les choses. Vous savez, Coluche disait : "Camarade, t'as pas 100 balles ?" Là, c'était : t'as pas 150 000 balles ? C'est-à-dire que ce qui était prévu dans les discussions entre le promoteur Gambetta avec IDF-Habitat et la Ville, c'était que la Ville devait prendre en charge 150 000 € pour un programme fait au profit de cette structure-là. Donc nous, on a dit : on n'est pas d'accord sur ce montant-là. Vous voyez que le programme qui a été fait sur celui que j'évoquais juste avant, sur la rue Émelie-Marie-Bouchaud, cela a été porté par le promoteur. Et là, comme un fait exprès, ce n'étaient plus les mêmes comptes. Alors on a demandé à avoir des aménagements un peu plus qualitatifs effectivement, et notamment de regarder ce que l'on pouvait faire d'un point de vue des bornes d'apport volontaire, des choses de cette qualité-là et, en tout état de cause, nous on est là pour défendre l'intérêt non pas du promoteur ou du bailleur, mais l'intérêt de la Ville. Et donc le bon accord, c'était 50 000 €, et pas 150 000 €. Et donc, effectivement, comme le promoteur n'était pas d'accord, eh bien cela a pris du temps. Ils n'avaient qu'à nous dire oui tout de suite, et le sujet était clos. Donc il ne faut pas renverser le sujet, c'est bien de la responsabilité de ceux qui ont porté ce projet, et qui avaient peut-être des accords mais qui n'étaient qu'oraux. Eh bien moi, je m'en suis tenu à ce qu'était la réalité des comptes. Et donc aujourd'hui, on défend bien évidemment l'intérêt de la Ville, et donc, dans ce cadre-là, on s'engage à participer au financement à hauteur de 50 000 €. Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, ce n'est pas le montant dont je parlais, c'est le retard pour les nouveaux habitants. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais le retard est lié au montant. »

**Mme CAPORAL**

« Mais enfin, on n'est pas obligé de faire traîner les choses. »

**Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas nous qui avons fait traîner les choses. »

**Mme CAPORAL**

« Ah, visiblement, si. »

**Monsieur le Maire**

« Vous êtes peut-être mal informée, vous êtes peut-être trop l'avocate de la structure. Nous... »

**Mme CAPORAL**

« Mais venez aux réunions d'IDF-Habitat, vous êtes également convié. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous ai déjà dit que même si je suis invité à la section du Parti communiste, ce n'est pas forcément toujours ce que je préfère comme lieu. »

**Mme CAPORAL**

« Ce n'est pas la section, vous êtes... »

**Monsieur le Maire**

« C'est entre camarades. »

**Mme CAPORAL**

« Vous êtes un représentant de la Ville quand même, hein ? »

**Monsieur le Maire**

« Et jamais écouté. Donc, en l'occurrence, comme on n'est pas écoutés, eh bien on a six mois de plus, mais il faut assumer. Et les deux médecins, ils ont confirmé leur venue, il n'y a pas de sujet de ce point de vue-là. En tout état de cause, vous faites une polémique pour défendre la structure que vous voulez représenter, mais ici, vous êtes conseillère municipale, et vous êtes aussi en charge de l'intérêt général, et donc celui de la commune. Et donc là, je trouve que vous nous défendez plutôt mal. Et bien nous, en tout cas, nous allons passer à cette convention parce qu'il est temps de l'achever effectivement et que l'on a perdu six mois, et je vous le confirme, mais de la responsabilité du porteur du projet. Monsieur TITOV, vous voulez ajouter quelque chose ? »

**M. TITOV**

« Juste, je voulais rebondir. Je crois me souvenir d'une petite remarque. C'est vrai que cela fait plusieurs fois, en fait, que vous répétez... Vous dites : Madame CAPORAL, je crois que vous êtes chez IDF, mais en fait, vous le dites plusieurs fois. Vous le savez très bien. Vous faites le jeu du genre "on ne sait pas", "je crois que vous êtes" et vous citez Coluche, c'est très bien. Mais Coluche, c'est plus connu "T'as pas 100 balles ?" ; par contre "Camarade, t'as pas 100 balles ?" il faudra vérifier parce que c'est moins connu. Il faudra vérifier si cela existe vraiment. »

*(Rires)*

**M. TITOV**

« Donc vous avez inventé quelque chose. On vérifiera parce que vous avez peut-être raison après tout. Et puis, pour IDF-Habitat, je ne connais pas leur réunion, mais je pense que ce n'est pas exclusivement des choses sur le communisme ou sur le PCF, donc je pense que c'est plutôt des affaires locales, et ce n'est pas des choses idéologiques, forcément politiques à 100 %. N'exagérons pas. »

**M. DUVAUDIER**

« Ce n'est pas le lieu, Monsieur TITOV, mais je pense que vous devriez effectivement peut-être vous faire inviter et vous entendriez ce qui s'y dit. Ce serait bien, particulièrement intéressant. Et le logement social et l'avenir des gens qui sont bailleurs, et des gens qui sont aussi leurs locataires n'ont que peu d'intérêt, et ils n'en parlent pas beaucoup. »

**Monsieur le Maire**

« Vous savez, pour compléter votre information, il y a quelques années, j'avais fait une tribune dans le journal municipal où j'avais effectivement dit que la société IDF-Habitat était une société communiste, ce qui m'avait valu un procès pour diffamation de la part d'IDF-Habitat. Procès que j'avais gagné : la justice m'a donné raison sur ce point. Et pourquoi ? Parce que le président d'IDF-Habitat est communiste, et l'ensemble des membres du Conseil d'administration - alors aujourd'hui on pourrait dire que ce n'est pas le cas - mais l'ensemble des équipes dirigeantes étaient bien communistes. Et donc la justice m'a donné raison. Moi, je m'en tiens à ce qui a été décidé au cours de ce procès, qui m'a été intenté par cette structure alors que je ne faisais qu'exprimer mon droit d'expression. Quand on est dans la minorité, on a le droit de s'exprimer. Mais pour autant, on a voulu me faire un procès. Bon, il y en a eu d'autres mais, à chaque fois, ils sont perdus. Madame CAPORAL, peut-être un dernier mot ? »

**Mme CAPORAL**

« Oui, c'est un dernier mot effectivement, parce qu'on ne va pas y passer toute la soirée. Il y a plein de choses à dire, mais moi, je ne suis pas communiste. Je suis Europe-Écologie-Les Verts. »

*(Rires)*

**Mme CAPORAL**

« Il y a également plein de personnes qui sont en fait des coopérateurs, puisque c'est une coopérative. Et ce sont des habitants, et qui ne sont pas du tout marqués d'une couleur politique. Donc voilà, vous pouvez y faire un tour maintenant pour voir si cela ressemble plus ou moins à ce que vous pensez. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, puisque vous êtes très sensible aux questions de la luminosité, vous direz à vos amis et néanmoins camarades qu'il serait bien qu'à 2 heures du matin, 3 heures du matin, 4 heures du matin, ce bâtiment ne reste pas allumé en permanence, vous voyez ? Parce que quand on vient dire qu'il y a des difficultés financières, parce qu'il y a la RLS, on peut faire des économies. Là, les animaux proches du bord de Marne ou du talus, il y a une biodiversité et ils ne sont pas au mieux. Donc vous pourrez le dire à vos camarades, avec un message écologiste, et comme ça, vous pourrez défendre votre particularité au sein de cette structure. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Non ? Pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point 17, Sophie AMAR. »

**à l'unanimité**

## 17) Délibération portant établissement de la redevance de stationnement

### Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Nous vous proposons une délibération portant l'établissement d'une redevance de stationnement. Le centre-ville de la ville de Champigny connaît une pression importante en matière de stationnement. Je pense que chacun d'entre vous, à un moment donné dans l'année, les années précédentes, a pu dire : Oh non, je ne vais pas au centre-ville, je n'arriverai pas à me garer. Et cette situation ne va pas aller en s'arrangeant puisque, avec l'arrivée de la gare du métro de la ligne 15, au croisement de la rue Jean-Jaurès et de la rue de la Plage, cette question va devenir carrément dramatique. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce soir une délibération qui instaure une zone de stationnement payant sur des artères particulièrement commerciales, à savoir la zone payante couvrira la rue Jean-Jaurès entre la rue de la Plage et la rue A Trait. Elle inclura également les deux parcs de stationnement de la rue du Four. À cet effet, six horodateurs ont été commandés pour couvrir cette zone. Ce sera mis en place début juin en test et, une fois que l'on aura bien ciblé les endroits où on les mettra, ce sera définitif le 19 juin. Je parle bien évidemment des horodateurs. Quand devons-nous payer ? Eh bien du lundi au samedi de 9 h 00 à 19 h 00 et le dimanche de 9 h 00 à 13 h 00, sauf les jours fériés, mais toute l'année. Combien devons-nous payer ? La première demi-heure sera gratuite. »

### Mme AMAR

« Si on stationne une heure, on devra payer 2 € ; deux heures, 4 €, avec une particularité à laquelle nous tenons beaucoup, c'est qu'entre l'heure et les deux heures, l'augmentation sera progressive par pas de 0,10 €. Et, bien évidemment, c'est l'horodateur qui calculera automatiquement la petite note. Rappelons que nous testons. Je vous expliquerai après pourquoi nous avons un prix de stationnement au-delà de deux heures un peu dissuasives, puisque vous passez carrément à 15 €. Au-delà de deux heures et demie, vous arrivez au tarif du forfait post-stationnement, qui s'élève à 35 €. Donc vous voyez que l'analyse a été, pour le moment, faite pour inciter les gens à faire leurs courses, mais à ne pas faire un stationnement trop prolongé. Le contrôle du stationnement sera réalisé par les agents de surveillance de la voie publique.

Comment pourra-t-on payer ? Par carte bancaire avec ou sans contact ou alors avec l'application du paiement en ligne par le téléphone, ou alors il sera possible d'acheter en mairie une carte de paiement prépayée. On va au service de l'abonnement de la mairie, et on achète une carte prépayée. Là, on pourra payer par chèque, par carte bancaire ou en espèces. Bien évidemment pour faire tout cela, nous allons créer une régie de paiement du stationnement.

### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2<sup>e</sup> commission, une abstention de Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> commission. »

### Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LURIER. »

**M. LURIER**

« Par rapport à ce projet test qui nous est présenté, il y avait quand même une question pour laquelle j'ai eu une réponse de Madame AMAR, mais qui me tarabuste toujours, même si je peux comprendre les raisons pour lesquelles ce serait mis en place au centre-ville. Donc c'est quid des résidents de la rue ? Il n'y a pas que des commerces ou je me trompe fort, il n'y a pas que des commerces dans la rue. Donc est-ce qu'ils vont "s'appuyer" entre guillemets les 35 € parce qu'eux, même compte tenu des tranches horaires qui sont indiquées, ils risquent quand même de se retrouver dans cette situation, en particulier également le dimanche matin. Et également l'autre question, c'est pourquoi, comme c'est fait classiquement dans pas mal de communes, le mois d'août ne serait pas « libre », si j'ose dire... Donc si vous voulez, c'est des questions qui me viennent parce que, généralement, on ne fait pas un test comme ça tout à fait par hasard. Si cela doit préfigurer ce qui va s'étendre petit à petit dans d'autres quartiers de la ville, ce serait, à mon humble avis, des questions à prendre en compte : ce qu'il en coûterait aux résidents parce qu'eux, ils n'ont pas choisi de passer à un moment donné faire leurs courses à tel endroit, et puis les questions annexes, du genre la gratuité aux non-valides, etc. »

**Monsieur le Maire**

« Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

**Mme MASMOUDI-LAJNEF**

« Monsieur le Maire, je souhaite faire remarquer un tarif forfaitaire ex-or-bi-tant au-delà de deux heures et demie. Deux heures et demie à 15 €, trois heures à 35 €, nous entendons l'idée de turn-over, mais sur une artère très commerçante, il me semble que c'est contre-productif. Dans ces conditions, il est impossible de prendre le temps de déjeuner, d'aller chez le coiffeur, de consulter un professionnel de santé. Je suis bien placée pour vous dire qu'une visite chez le dentiste peut durer plus de deux heures trente ou trois heures. Deux heures trente, ça passe très vite, et cela peut correspondre à un simple temps d'attente. Et les Campinois ne peuvent pas se permettre d'assumer un tel coût. Il me semble, Monsieur le Maire, qu'il est nécessaire de revoir cette grille tarifaire avec un tarif tout simplement proportionnel à la durée de stationnement et non forfaitaire, même au-delà de deux heures trente. Voilà. Deux heures et demie, ça passe très vite. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, moi j'aimerais soulever le problème des places pour les personnes à mobilité réduite. Je pense que, comme dans beaucoup de villes, en particulier en Italie, c'est gratuit pour les personnes à mobilité réduite qui ont, effectivement, peu de moyens. Ça me paraît une chose légitime. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, alors je ne sais pas par quoi commencer puisque l'argumentation de Madame AMAR me paraît tellement folklorique, c'est-à-dire qu'en fait, vous êtes en train de nous dire qu'actuellement, c'est le bazar parce qu'il n'y a pas de rotation.

Et maintenant, parce que c'est payant, je vais avoir la joie de venir payer pour venir faire mes courses. Et vous dites que c'est parce qu'il y a peu de rotation que les gens ne viennent pas, alors que moi, j'ai le sentiment qu'ils continuent à venir. Et là, parce que ça va être payant, il y a des gens qui vont venir pour payer. Avec les mêmes remarques que ma collègue parce qu'on pourrait aller plus loin : les places de livraison pour les commerçants, il n'y en a déjà pas beaucoup. Si, en plus, quand ils doivent livrer, notamment la livraison, on sait quand cela commence, on ne sait pas quand cela se termine. Ma collègue a parlé des personnes à mobilité réduite. Pour les transports de fonds, ça ce n'est pas grave, il y a de l'argent là-dedans, ils pourront laisser quelques billets sur place, ce n'est pas gênant. Donc ça, c'est ma première remarque. Et puis deuxième remarque, Monsieur le Maire, précédemment, sur la question du stationnement payant, vous aviez évoqué un autre argument qui était de dire : c'est pour éviter que ceux de Saint-Maur qui paient cher le stationnement viennent chez nous. Donc là, en fait, vu que les Campinois ne pourront pas payer puisque cela revient très cher vu les tarifs qui sont proposés, donc ils continueront à venir, ils paieront un peu plus. Et puis, en plus, vous n'êtes même pas tout à fait aligné avec eux. Si on prend, par exemple, le post-stationnement, eh bien au-delà de trois heures, pour nos amis de Saint-Maur, c'est 30 €. Vous êtes à 35, donc il y a des incohérences par rapport au discours que vous aviez tenu à l'époque.

Après il y a une chose que je n'ai pas comprise, parce que si je lis bien, on nous dit que vous avez trente minutes gratuites. Mais si vous faites quinze minutes après, ce n'est plus gratuit. Vous pourrez l'utiliser à un autre moment, et les quinze minutes seront facturées quarante-cinq minutes. Moi, je ne comprends pas. C'est écrit dans votre note, Madame AMAR. Je vous invite à la relire. Je peux essayer de vous trouver le passage parce que là, j'avoue que moi, j'ai été un peu stupéfait. Alors où est-ce que c'est dans cette note ? Alors c'est la page 4 : "La demi-heure gratuite n'est pas cumulable avec le stationnement payant, ce qui signifie qu'un usager qui souhaite stationner quarante-cinq minutes doit compter le coût de l'abonnement pour cette durée, et non pas quinze minutes dont trente minutes gratuites. En revanche, l'usager peut toujours dans la journée utiliser la demi-heure gratuite, s'il souhaite fréquenter à nouveau la zone de stationnement payant." Comment ça marche ? Expliquez-moi, parce que là, j'ai un peu de mal. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien comme c'est écrit. »

*(Rires)*

**M. MAILLER**

« Ce n'est pas grave. Vous avez bien compris que je n'ai pas compris. »

**Monsieur le Maire**

« Il suffit de lire. Comme c'est écrit. »

**Mme AMAR**

« C'est une bonne réponse. »

**M. MAILLER**

« Je dis que je n'ai pas compris, mais on est plusieurs à ne pas avoir compris. »

**Monsieur le Maire**

« Non, c'est vous qui vous exprimez, Monsieur, vous ne parlez pas au nom de tout le monde. »

**M. MAILLER**

« J'entends mes collègues qui sont derrière et qui semblent aussi ne pas avoir compris. Donc d'abord, j'ai trente minutes gratuites. Si je suis à trente et une minutes, je dois lire que je n'ai plus droit à mes trente minutes gratuites. »

**Mme AMAR**

« Voilà, bravo ! Je vous félicite. »

**M. MAILLER**

« Comment je fais ? »

**M. MAILLER**

« Il faut que j'aie payé ? »

**Mme AMAR**

« Eh bien vous avez dépassé les trente minutes. C'est une seule fois par jour pour un seul véhicule. »

**M. MAILLER**

« Oui, ça, on avait bien compris. »

**Mme AMAR**

« Ça, vous avez réussi à le percevoir. »

**M. MAILLER**

« Tout à fait. Donc cela veut dire qu'à la trente et unième minute... »

**Mme AMAR**

« Je me calme, je suis calme, Monsieur, vous ne m'avez jamais vue en colère. »

**Monsieur le Maire**

« S'il vous plaît, un peu de sérénité. »

**Mme AMAR**

« Vous êtes face à moi, Monsieur MAILLER. C'est une gestuelle, c'est une insulte. »

**Monsieur le Maire**

« Sophie, un peu de sérénité. Pour l'instant, c'est Monsieur MAILLER qui s'exprime. Donc Monsieur MAILLER, exprimez-vous sans invectives, posément. Je vous en prie, vous avez la parole. »

**M. MAILLER**

« Je vous ai dit que je n'ai pas compris. Donc cela veut dire que si je suis à trente et une minutes, je vais payer 1 €. Si je vais au-delà, ce sera 1,50 €. Cela veut dire qu'il faut que je sois là à surveiller ma montre pour être sûr que j'ai droit à mes trente minutes. Autrement dit, les trente minutes gratuites jamais. Et qu'est-ce que vous faites en trente minutes ? »

**M. MAILLER**

« Et encore s'il y a du monde, tu peux passer plus de temps, surtout si tu es garé pas tout à fait à côté de l'endroit où tu veux aller. Donc, en fait, je pense que ce que vous êtes en train de mettre en place, à la fois pour les commerçants, à la fois pour les habitants et pour les visiteurs, en fait, vous allez, au contraire, faire que les gens n'iront plus. Et moi je vous dirais que, personnellement, cela m'arrive rarement de prendre ma voiture pour venir en centre-ville, sauf que, quand j'ai besoin par exemple d'aller chercher des bouteilles et autres, qui sont relativement lourdes, il m'arrive de la prendre. Eh bien maintenant, qu'est-ce que je vais faire ? Eh bien je ne la prendrai plus. J'irai à Carrefour parce que, là-bas, c'est gratuit. J'irai à Leclerc, et je ne viendrai plus en centre-ville. Donc, en fait, votre argument, il n'est absolument pas pertinent. Et, aujourd'hui, nous, on votera contre parce qu'on est déjà dans une période où c'est difficile pour les gens, et si, en plus, on met du stationnement payant avec les propositions que vous faites, eh bien je pense que ça tuera le commerce plus que ça ne le sauvera. »

**Monsieur le Maire**

« C'est noté. Monsieur TITOV. »

**M. TITOV**

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Madame AMAR, je tiens à réagir sur le fait que vos propos, et en général vos idées, au niveau de l'écologie, ne sont pas forcément pertinentes, parce que là, je cite Madame AMAR qui parle d'une "situation dramatique du stationnement". Mais, en fait, c'est une tendance nationale où la place aux voitures en ville est limitée. Donc il n'y a rien de dramatique. Il y a quinze ans, il y avait un parking à la gare RER de Joinville ; il a été supprimé. Eh bien les gens ont fait avec. Il y a de grandes villes sur lesquelles vous devriez prendre exemple. Il y a Besançon par exemple, qui a renoncé complètement à la circulation en centre-ville. C'est entièrement piéton. Je trouve que vous êtes très loin des choses qui devraient être faites en termes d'écologie. Vous pensez beaucoup aux déplacements. Il faut quand même savoir que la majorité des déplacements en voiture, ce sont des déplacements de moins de cinq kilomètres. Certes, il y a des gens qui portent des choses lourdes, des gens qui sont en situation de handicap, des gens qui sont âgés, c'est possible, mais ce n'est pas la majorité. Vous n'êtes pas dans une situation de limiter tout cela. Après, il faut reconnaître les choses qui sont bien, qui sont faites en ville, je suis prêt à les saluer. Par exemple, devant la mairie, il y a des bornes d'arrêt minute qui ont des minuteurs qui ont été installés. C'est pas mal. Je peux confirmer que ça marche. J'ai vu une dame venir vouloir se garer avec un gros SUV en centre-ville, ce qui n'est pas forcément nécessaire de polluer avec des véhicules très lourds, qui ne sont pas forcément utiles au vu du nombre de maladies respiratoires qui augmentent dans les villes. Et, du coup, la dame sort de sa voiture et, finalement, elle voit qu'il y a un compteur, donc elle est repartie. Donc là, je salue votre initiative. Par contre, sur le stationnement, il y a encore beaucoup de choses qui ne sont pas réglées, parce que là, on parle du stationnement, mais les pistes cyclables sur la RD 4, elles sont toujours squattées même si, maintenant, il y a une police municipale qui existe mais, pour l'instant, le problème n'est toujours pas résolu.

Donc je veux dire qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, et je trouve que vos discours et vos positions, même si on se positionne d'un point de vue national, ne vont pas toujours dans le bon sens. »

**Monsieur le Maire**

« C'est noté. Philippe DUBUS, attendez, il y a encore des interventions. Monsieur MAILLER, vous avait déjà eu la parole. Monsieur SY. »

**M. MAILLER**

« En fait, j'ai oublié de vous demander... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais à chaque fois, vous nous faites le coup. J'ai oublié de vous demander... J'ai oublié de vous demander... Monsieur SY. »

**M. SY**

« Est-ce que l'on pourrait avoir les résultats de l'enquête qui était citée dans la délibération, s'il vous plaît ? Merci. Moi j'ai une première remarque envers Madame AMAR que j'ai trouvée très ironique, et même plutôt méprisante dans la façon dont elle a présenté cette délibération, et comment elle parlait du prix des stationnements. Pour moi, il n'y a rien de marrant dans cette délibération, et notamment pour celles et ceux qui vont devoir payer ces prix. C'était la première remarque. D'ailleurs le mépris qu'elle a encore en direction de mon collègue Monsieur MAILLER, qui avait une question pour laquelle il n'avait pas compris. D'ailleurs je veux lui faire remarquer que cela change un peu des réunions de commission où elle est beaucoup plus avenante et beaucoup plus sympathique. Quand on vient en Conseil municipal, on a l'impression de trouver une autre Madame AMAR. Ça, c'était pour la remarque. Pour la question, vous avez parlé de moyens de paiement, notamment que l'on payait facilement, notamment par carte bancaire. Vous n'avez pas parlé d'espèces. Pour les espèces, vous avez dit qu'il fallait acheter une carte. »

**Monsieur le Maire**

« Vous avez une question, Monsieur SY ? »

**M. SY**

« Oui, tout à fait. Je parlais du moyen de paiement. Est-ce que l'on peut payer en espèces ? »

**Monsieur le Maire**

« Si, cela a été dit : par espèces, par chèque et par carte bancaire. »

**M. SY**

« En mairie. »

**Monsieur le Maire**

« En mairie, oui, bien sûr. »

**M. MAILLER**

« Si la mairie est fermée, on fait comment ? »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien on achète une carte à l'avance. »

**M. MAILLER**

« Pour les personnes extérieures, on va l'acheter à l'avance, c'est sûr... »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Je vais donc passer la parole à Philippe DUBUS sur ce point. »

**M. DUBUS**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Plusieurs choses déjà à voir. Je pense que, Monsieur MAILLER, il serait intéressant que vous alliez prendre dans certaines villes un billet pour pouvoir y stationner, pour savoir comment cela fonctionne, parce qu'en fait, dans toutes les villes, le système est le même, c'est-à-dire que l'on n'attend pas la trente et unième minute, on prend le billet avec son numéro d'immatriculation. Si l'on prend un billet pour trente minutes, c'est gratuit. Si l'on prend un billet pour quarante-cinq minutes, cela a un coût pour quarante-cinq minutes. Ça, c'est vrai dans toutes les villes, et il n'y a rien d'extraordinaire à se dire qu'on attend trente et une minutes, on ne gagne pas effectivement, si l'on rajoute après du temps. On a mangé son quota de trente minutes. Mais cela offre aussi l'avantage de se dire que, pour les commerçants, toute la journée, on va avoir la possibilité d'avoir des gens qui s'arrêtent trente minutes, gratuitement, pour pouvoir aller faire leurs courses et aller chercher leurs bouteilles. Moi, je vais aussi quelquefois chercher mes bouteilles ; moi, je ne trouve pas de place. Vous, vous avez de la chance, vous trouvez de la place. Aujourd'hui, je ne trouve pas de place parce qu'il y a des gens qui stationnent.

Maintenant il y a le deuxième point. Vous dites : qu'est-ce qu'on fait effectivement des habitants qui sont là ? Aujourd'hui, les habitants qui sont là, ils ont une zone bleue, et donc avec la zone bleue, ils ne peuvent pas rester toute la journée. Ils doivent donc de toute manière bouger, et cela ne change rien à ce niveau-là, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, ils ne peuvent pas rester. Je rappelle que c'est uniquement Jaurès et Talamoni. Ce n'est pas à côté. Et dernier point, c'est que, quand on veut rester deux heures trente ou trois heures, je comprends très bien que l'on peut avoir des soins, etc. mais quand on reste trois heures chez le dentiste, eh bien vous avez, au bout de la rue de Verdun et de la rue Carnot, un parking gratuit, un parking qui n'a pas aujourd'hui de zone bleue. Vous pouvez rester effectivement le temps qu'il faut, et vous avez cinq minutes à faire à pied pour rejoindre la rue Talamoni. Eh bien quand on reste trois heures, on peut imaginer faire cinq minutes à pied pour aller dans un espace pour y rester trois heures et cinq minutes pour revenir, parce que là, on est dans de la longue durée. Et la longue durée, on n'est pas dans le même critère. Aujourd'hui, on offre un certain nombre de services, on offre un certain nombre d'éléments, mais cela permet un turn-over. Et aujourd'hui, si ça tourne, et si, comme vous le disiez il y en a qui arrivaient et qui ne voulaient pas payer 1 €, eh bien c'est très bien. Cela veut dire qu'au bout de trente minutes, si les gens ne veulent pas payer 1 €, eh bien ils vont partir et la place sera libre pour quelqu'un d'autre qui va rester une demi-heure. Et c'est ça l'objectif : c'est qu'en face des boutiques, cela puisse tourner le plus possible. Voilà, et c'est tout à fait ces éléments-là. Et c'est justement au droit des boutiques, ce n'est pas dans les rues à côté, ce n'est pas dans les rues adjacentes. On a des parkings gratuits, je vous le dis, au bout de la rue de Verdun, et d'aller à Jaurès c'est cinq minutes à pied. Cinq minutes à pied, moi je le fais aussi de temps en temps quand je me gare, et ça marche très bien.

Et là vous restez trois ou quatre heures. Si vous voulez rester deux heures sans payer, vous avez les parkings en zone bleue à côté, vous avez une multitude de choses. Là, l'objectif, c'est d'avoir un turnover. Voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a encore d'autres remarques ? Une dernière, brièvement, parce que je crois que l'on a eu un débat suffisamment nourri. »

**M. MAILLER**

« Oui, oui, c'est juste pour répondre à Monsieur DUBUS qu'effectivement, vous avez raison, il y a des parkings, mais encore une fois, comme l'ont dit mes collègues, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, leur dire : pour la gratuité, va à Verdun, là-bas au-dessus. Pour ton médecin ou ton dentiste, il est ailleurs. Je pense qu'ils apprécieront votre remarque de leur dire : vous avez des parkings là-bas, allez-y, même si vous avez des problèmes de mobilité, même si vous êtes des personnes âgées. »

**M. DUBUS**

« Les personnes à mobilité réduite ne sont pas affectées par ce tarif-là, donc c'est hors sujet. »

**Monsieur le Maire**

« Pour conclure sur cette délibération, je voudrais quand même vous rappeler qu'on a eu quelques questions qui n'ont pas eu de réponse, mais rappeler un peu les choses effectivement. Pour les stationnements PMR, ce n'est pas payant, donc il n'y a pas de sujet de ce point de vue-là. Philippe DUBUS l'a très bien rappelé : on est sur une zone bleue, donc il y a déjà une régulation qui s'opère, mais elle n'est pas suffisante, parce que les ASVP n'ont pas le temps de passer toutes les heures et demie pour vérifier si, effectivement, tout est pleinement respecté. Et l'objectif, ce n'est pas de verbaliser ; l'objectif, c'est de faire en sorte que l'on ait une rotation beaucoup plus forte pour que les commerces puissent fonctionner. Et c'est pour ça, Monsieur LURIER, que l'on ne fait pas de tarifs pour les résidents. Monsieur DUBUS vous l'a expliqué : si les gens veulent se garer et qu'ils habitent sur la rue Jean-Jaurès, eh bien ils peuvent se garer dans des rues adjacentes qui sont gratuites. On a 1500 places gratuites en zone blanche autour aujourd'hui. Cela ne durera pas, je vous le dis, ça ne durera pas indéfiniment, puisque l'arrivée du Grand Paris express fera que cela bougera les choses. C'est pour cela aussi que l'on a choisi effectivement que cela fonctionne douze mois par an, donc y compris au mois d'août, comme beaucoup de villes aujourd'hui. Je vous signale qu'à Paris, il y a une époque, il y a peut-être dix ans, on ne payait pas, effectivement, au mois d'août. Aujourd'hui ; on paie au mois d'août. Eh bien c'est la même chose. Pourquoi ? Eh bien parce que le marché, lui, fonctionne au mois d'août, les commerces, ils fonctionnent au mois d'août, les Franprix, tout ça, ça fonctionne. Il y en a quelques-uns qui sont fermés, mais la majorité sont ouverts. Donc l'objectif, c'est de faire de la rotation pour que les commerces aient des places, parce que, aujourd'hui, on a aussi des commerces qui nous disent qu'il y a des clients qui refusent de venir parce qu'ils ne trouvent pas de place, comme on l'a expliqué.

Sur l'enquête, c'est une enquête qui ne constitue pas un document administratif. Donc je n'ai pas à le communiquer, donc il n'y a pas de raison de le communiquer. On a des éléments qui nous permettent de dire : il faut qu'on avance de ce point de vue-là, et c'est ce que nous faisons.

Et je voudrais quand même rappeler parce que, ici, parfois, certains ont des troubles de la mémoire, donc il est peut-être nécessaire de rappeler certaines choses.

Vous avez été en responsabilité et, en 2014, vous aviez fait un programme pour lequel vous avez été élu. Et ce programme écrivait noir sur blanc, comme d'ailleurs celui que nous avons porté en 2014, que le stationnement passerait payant dans la perspective de l'arrivée de la gare du Grand Paris. C'est écrit noir sur blanc. Il ne faut pas oublier les choses. Maintenant, si vous voulez voter contre, vous pouvez voter contre, mais vous l'aviez dit. Je me souviens de multiples réunions publiques. Dominique ADENOT le disait : on n'aura pas le choix, et cela a été écrit. Donc aujourd'hui, effectivement, on passe au stationnement payant, on est dans la norme de ce que font toutes les villes. Et puis voyez, il y a quelques années, effectivement, je me souviens la première campagne pour laquelle je m'intéressais à Champigny, de ce qui se passait dans la ville. C'était en 1995. Et, en 1995, la majorité d'alors disait : si c'est payant, c'est une politique de droite ; si c'est gratuit, c'est une politique de gauche. Aujourd'hui, c'est payant partout : Ivry, La Courneuve, Montreuil, Malakoff, Bagneux, c'est payant. Voilà. Et partout, c'est payant dans les zones où il y a une densité, où il y a une nécessité par rapport au transport, il y a une nécessité de faire vivre les commerces. À quel prix ? Eh bien celui de ne pas tuer les commerces. Parce que si votre objectif, c'est de tuer les commerçants, c'est intéressant. On leur fera savoir, mais en tout cas, ce qui est intéressant aussi, c'est très compliqué de trouver une position d'équilibre entre Monsieur TITOV qui nous dit : il faut supprimer la voiture en centre-ville, on doit être complètement piéton, et Monsieur MAILLER qui nous dit : Eh bien moi, je veux pouvoir me garer pour aller chercher mes bouteilles où je veux, quand je veux et pendant le temps que je veux. Vous voyez. Donc je pense que là, on a une position qui est raisonnable pour faire en sorte que cela avance et, en tout état de cause, ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire. C'est ce que font toutes les autres communes. Et je n'ai jamais dit que les Campinois paieraient quelque chose de différent par rapport aux Saint-Mauriens. On a simplement dit qu'aujourd'hui, et ce n'est pas que Saint-Maur, c'est Joinville, c'est Villiers, c'est toutes les villes qui nous entourent, parce qu'elles sont payantes, on a un phénomène de rabattement, avec des gens qui, notamment, je le vois, c'est très, très marqué sur le quartier du Village parisien, où l'on a beaucoup de gens qui se garent au Village parisien parce que c'est gratuit, et pour éviter le stationnement qui est payant de l'autre côté de la rue. Donc cela imposera peut-être de regarder comment on va réguler le stationnement. Je ne dis pas que l'on va le passer payant dans ce secteur-là, mais peut-être qu'il faut inventer des systèmes de zone bleue à la demi-journée pour éviter... ou d'autres choses, je n'ai pas du tout arrêté de position là-dessus, mais en tout cas, il faudra que l'on réfléchisse, parce qu'on ne peut pas avoir des Campinois qui ne peuvent pas se garer dans leur quartier, parce qu'il y a des gens qui viennent de la ville d'à côté pour prendre le RER. Ça, il faudra quand même que l'on trouve des solutions. Moi, je n'ai pas de baguette magique. En tout cas, on avance sur cette question-là, et donc on a besoin de passer à ce stationnement payant comme dans toutes les villes qui nous entourent, et quelle que soit leur sensibilité politique. Donc on va passer au vote : qui est contre cette délibération ? Contre ? Donc deux votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Je vous remercie, et je remercie certains d'entre vous qui ont voté pour parce que, au moins, ils ont une cohérence. Je crois que quand on a défendu un programme avec un stationnement payant, on ne peut pas, quand on est dans la minorité, dire qu'il ne faut pas que l'on passe sur un stationnement qui serait gratuit. »

Point 18, la convention avec l'ANTAI, Léon NGANDÉ. »

### à la majorité

41 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

6 abstentions, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE,

## 18) Convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait de post-stationnement (FPS)

### M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir messieurs-dames, chers collègues, C'est donc la continuité de la délibération précédente, à savoir la convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait de post-stationnement (FPS).

Créé en 2011 sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, l'ANTAI est un établissement public qui a pour mission principale le traitement des infractions faisant l'objet d'une amende forfaitaire. Depuis 2018, elle traite donc également les FPS des collectivités. La commune de Champigny-sur-Marne souhaite signer avec l'ANTAI une convention de cycle complet. Ce cycle complet implique que l'ANTAI assure au nom et pour le compte de la Commune, à la fois la gestion du FPS dans sa phase amiable, mais également le traitement des FPS impayés. Vous avez donc, en page 2 du rapport, le tableau qui présente le montant des prestations.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2<sup>e</sup> commission, une abstention, celle de Monsieur FAUTRE

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> commission. »

### Monsieur le Maire

« Merci. Je pense qu'il n'y a pas forcément de débat, puisque l'on vient de l'avoir sur ce sujet, mais s'il y a des remarques... Non ? Pas de remarques particulières ? Oui, Madame CAPORAL, sans faire de débat sur le stationnement, on l'a déjà eu. »

### Mme CAPORAL

« Absolument, absolument. Surtout, que moi, vous savez, je circule en vélo, donc effectivement, ça me concerne assez peu. Il s'agit du prix. Si nous nous sommes abstenus, ce n'est pas contre le paiement du stationnement, mais c'est pour le prix. Merci. »

### Monsieur le Maire

« Cela dit, le prix, il est, je vous le dis, en lien avec ce que font toutes les autres villes. Si vous mettez un prix plus bas, vous avez ce phénomène de report. Donc il faut être cohérent, et on essaie d'être le plus cohérent possible sur ce sujet, comme sur d'autres. Donc je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Merci.

Donc point suivant : 19 Yann VIGUIÉ sur la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage par la Ville à la SGP. »

### à la majorité

41 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

6 abstentions, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE,

## 19) Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la Ville à la société du Grand Paris pour la remise en état définitive d'un tronçon de la rue de Bernaü nécessaire à la réalisation du centre d'exploitation de Champigny de la ligne de métro 15 Sud du GPE

### M. VIGUÉ

« La société du Grand Paris, maître d'ouvrage de la ligne 15 et gestionnaire de la rue de Bernaü a proposé le dévoiement provisoire d'un des tronçons et de son réseau d'éclairage public, Ce dévoiement était nécessaire pour réaliser le centre d'exploitation de maintenance de la ligne 15. Le tronçon de la rue de Bernaü est maintenant à redresser. Il est délimité par l'avenue Ambroise-Croizat à l'ouest, par le giratoire et par le futur projet Altival dans la continuité du boulevard Jacques-Chirac. Ces travaux de dévoiement provisoire ont été créés en 2020 tandis que les travaux de rétablissement définitif sont prévus très prochainement. Compte tenu de l'imbrication des ouvrages et de ceux de la société du Grand Paris, il est nécessaire que les travaux de rétablissement définitif ainsi que le dévoiement du réseau d'éclairage et la réalisation de la dalle de couverture du tunnel soient intégrés dans une création globale, cohérente, portée par un seul maître d'ouvrage. Dans ce cadre, la ville a désigné la SGP pour assurer la maîtrise d'ouvrage unique. De plus, la ville a fait voler les deux projets initiaux pour obtenir un aménagement plus qualitatif, reprenant les grands principes de la maîtrise de Champigny (revêtement spécifique pour les trottoirs, pistes cyclables végétalisation de la rue) sont des prestations nécessaires au déploiement du backbone. Le coût des études nécessaires à l'intégration des demandes était de 55 694 € et de 92 000 €, soit pour un coût total de 148000 €. Cet aménagement comportera également un alignement d'arbres de part et d'autre de la rue redressée, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, et financé intégralement par la SGP. Par conséquent, il est nécessaire d'établir une convention entre la société du Grand Paris et la Ville de Champigny, qui vous est proposée en annexe de la délibération, et il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette dite convention en annexe avec la SGP.

### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> commission. »

### Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

### M. MAILLER

« Oui très rapidement, Monsieur le Maire. C'est juste pour vous rappeler tout à l'heure, vous venez de nous dire que le document que l'on vous a demandé n'était pas communicable parce que ce n'est pas un document administratif... »

### Monsieur le Maire

« On n'est pas sur la délibération. »

**M. MAILLER**

« Oui, oui, mais je vous rappelle simplement... »

**Monsieur le Maire**

« Ça, vous le ferez en questions diverses. Pour l'instant, on est sur la délibération. Donc est-ce que vous avez des remarques sur cette délibération ? »

**M. MAILLER**

« Non. »

**Monsieur le Maire**

« Non. S'il n'y a pas d'autres remarques, simplement je veux dire que l'on aura une amélioration sur cette voie. Donc cette voie, elle va permettre quand même d'avancer au regard de notre programme de schéma de circulation des liaisons douces, et donc je crois que c'est une très bonne chose. Et donc je vous propose de l'adopter : qui est pour ? C'est un vote unanime, je vous en remercie.

Point numéro 20 : renouvellement de la convention à passer avec le groupe scolaire privé Sainte-Thérèse, et donc l'OGEC, Jean-Claude FORHAN. »

**à l'unanimité**

**20) Renouvellement de la convention à passer avec le groupe scolaire privé Sainte-Thérèse et l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique, relative à la participation communale aux frais de fonctionnement du groupe scolaire Sainte-Thérèse pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026**  
**Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de conclure et signer ladite convention**

**M. FORHAN**

« Mes chers collègues, renouvellement de la convention à passer avec le groupe scolaire privé Sainte-Thérèse et l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique, relative à la participation communale aux frais de fonctionnement du groupe scolaire Sainte-Thérèse pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de conclure et signer lesdites conventions.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5<sup>e</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : Qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité.

Point numéro 21, Isabel CIPRIANO pour les modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants en situation de handicap. »

**à l'unanimité**

## 21) Modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants en situation de handicap

**Mme CIPRIANO**

« Bonsoir à tous, bonsoir à toutes. Modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants en situation de handicap.

### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 5<sup>e</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je pense que ce n'est pas un point qui pose difficulté. Si. Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Non, c'est simplement un point qui est effectivement intéressant et, en fait, je m'étonne du faible nombre de personnes qui font des demandes. Est-ce que l'on a une communication particulière qui est mise en place, qui permettrait d'avoir plus de personnes concernées par cette aide ? Parce que je trouve qu'effectivement, une à cinq familles, cela ne me paraît pas beaucoup par rapport au nombre d'enfants que l'on peut avoir sur la commune. Ce n'est pas sur le fond, le fond me va très bien, on est en présence de mineurs, on peut tous comprendre, mais je suis quand même très étonné ; les chiffres que vous donnez sont quand même relativement faibles. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, j'étais hier en visite dans une structure du handicap qui, effectivement, relevait la faiblesse des participations, parce que les familles ont des réticences très fortes depuis le COVID. Ceci étant, on ne relâche rien en termes d'efforts, puisque le forum autour de la question du handicap sera organisé à Champigny par l'intercommunale. Il était organisé l'année dernière à Villiers, et donc nous avons initié, avec Aurore THIROUX, une dynamique sur le sujet puisque Villiers et Le Plessis étaient déjà parties prenantes, mais maintenant nous avons la ville de Saint-Maur qui nous a rejoints pour travailler sur le sujet. Je crois que l'on n'a pas besoin de mutualiser sur des coopérations de cette nature. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous en remercie.

Point numéro 22, Sabrina ABCHICHE. »

**à l'unanimité**

## 22) Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles en REP

### Mme ABCHICHE

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération concernant l'attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles en REP. Depuis 2005, le Conseil municipal a attribué une subvention annuelle aux coopératives des écoles situées en REP et REP PLUS. En 2022, cette subvention a été revalorisée à un montant de 50 € par classe et par an. Il est proposé au Conseil municipal de renouveler pour l'année 2023 l'attribution d'une subvention de 50 € par classe et par an, soit un coût pour la Ville de 8950 €. »

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5<sup>e</sup> commission et de la 1<sup>re</sup> commissions. »

### Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité.

Point numéro 23, Saphir AKKOUCHE pour l'attribution d'un nom à l'auditorium du conservatoire Olivier-MESSIAEN. »

à l'unanimité

## 23) Attribution du nom de Manu-DIBANGO à l'auditorium du conservatoire Olivier-MESSIAEN

### M. AKKOUCHE

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération pour l'attribution du nom de Manu-DIBANGO à l'auditorium du conservatoire Olivier-MESSIAEN. La famille de Monsieur DIBANGO a donné son accord et sera normalement présente à la cérémonie. Et il est proposé au Conseil municipal de nommer l'auditorium du conservatoire Olivier-MESSIAEN Manu-DIBANGO et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser l'exécution de la plaque commémorative et d'autres documents officialisant cette dénomination.

#### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5<sup>e</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6<sup>e</sup> commission. »

### Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

### M. TITOV

« Oui, juste pour information, Monsieur le Maire. Est-ce que l'auditorium avait déjà un nom, ou s'il n'avait pas de nom et que l'on a décidé de lui donner ce nom ? Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Il n'avait pas de nom. Effectivement, il n'était pas nommé, donc ce sera chose faite lors de la fête de la Musique à laquelle vous êtes tous conviés, bien évidemment, pour cet événement. Qui est pour ? Vote à l'unanimité, je vous remercie. »

Point numéro 24, Patrice LATRONCHE. »

**à l'unanimité**

#### **24) Modification apportée au règlement intérieur du réseau des médiathèques**

**M. LATRONCHE**

« Oui, il s'agit d'une modification apportée au règlement intérieur du réseau des médiathèques, car il a été décidé de lancer un pré-versement musique au sein de l'espace musique de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau et, pour ce faire, on a l'obligation de faire une modification du règlement intérieur du réseau des médiathèques. Donc ces modifications s'effectuent sur les articles 7.1-1, 7.2.1-2 et 7.2.1-3

##### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6<sup>e</sup> commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté.

Point numéro 25, Yohann PICOT. »

**à l'unanimité**

#### **25) Conventions de partenariat et conventions de mise à disposition de locaux avec les associations**

**M. PICOT**

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc conventions de partenariat et conventions de mise à disposition de locaux avec les associations. Dès lors que le montant de la subvention est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités publiques sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation découle de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il en est de même pour la mise à disposition des locaux qui fait également l'objet de conventions.

##### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 6<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le point est adopté.

Point numéro 26, Yohann Picot toujours. »

**à l'unanimité**

**26) Convention de mise à disposition ponctuelle des salles gérées par la direction Vie citoyenne et Jeunesse**

**M. PICOT**

« Là, il s'agit de la convention de mise à disposition ponctuelle des salles gérées par la DVCJ. Il s'agit juste d'une modification sur la salle Elsie Hypolite et la salle Rousseau. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté.

Point numéro 27, Jean-Claude FORHAN. »

**à l'unanimité**

**27) Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute Champigny**

**M. FORHAN**

« Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Point Écoute Champigny.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame Fily KEITA. »

**Mme KEITA-GASSAMA**

« Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je m'étonne de la baisse de la subvention à l'association Point Écoute. Depuis maintenant un certain nombre d'années, il semble qu'elle était à 56 000 € et aujourd'hui on va voter 30 000 €. Sachant que le COVID, les confinements successifs sont passés par là. Concernant la situation des jeunes, il y a beaucoup de rapports, d'études qui sont sortis sur la situation psychologique, le risque des addictions, parce qu'il faut rappeler quand même qu'un des axes de travail de Point Écoute, c'est le travail sur les jeunes de 11 ans à 25 ans, et notamment sur l'accompagnement et le travail de prévention, justement des addictions et des comportements à risques.

On sait que pendant le confinement, beaucoup d'enfants ont passé beaucoup de temps sur les écrans. Il y a des risques au niveau du tabac, des drogues, alcool et autres, et aujourd'hui, c'est la journée mondiale sans tabac. Et, du coup, voilà, je tenais à dire que c'est vraiment étrange de voter des moyens en baisse pour cette association, qui fait un travail et qui est reconnue. Du coup, on s'abstiendra sur cette délibération au vu de la baisse des moyens. »

#### **Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors je vais vous éclairer, peut-être que vous changerez votre position de vote. Il se trouve qu'il y a eu des difficultés particulières dans cette structure, que nous avons rencontrée, avec Geneviève CARPE, à plusieurs reprises pour remettre un peu les choses au clair sur des questions administratives, parce qu'il y avait un laisser-aller un peu particulier. Aujourd'hui, tout est en ordre, donc il n'y a pas de difficulté, sauf qu'il y a des points qui ne relèvent pas seulement de la compétence de la Ville, et notamment des points qui relèvent de la compétence du Territoire. Et donc il y a une subvention complémentaire qui va compenser ce qui était la subvention telle qu'elle existait. Ce n'est pas tout à fait le montant que vous indiquez, mais il y a un complément qui lui sera versé dans le cadre de la politique de la ville par le Territoire. Donc on se retrouve en fait dans le même type de financement, mais avec une répartition qui a changé, c'est tout. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Donc le rapport est adopté, je vous remercie.

Point 28, donc la fixation des taux de la TLPE, Tatiana SAUSSEREAU. »

#### **à l'unanimité des suffrages exprimés**

47 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

2 abstentions, M. MAILLER, M. SY

### **28) Fixation des taux de la taxe locale sur la publicité (TLPE) pour l'année 2024**

#### **Mme SAUSSEREAU**

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Madame et Monsieur, bonsoir. Cette délibération, comme cela a été annoncé par Monsieur le Maire, porte sur la fixation des taux de la taxe locale sur la publicité pour l'année 2024. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs proposés pour l'année 2024.

#### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

#### **M. MAILLER**

« Oui, il me semble, mais peut-être que je me trompe, mais il me semble que tout ce qui est lié à la taxe locale sur la publicité, ça ne relève pas de l'EPT ou ce n'est pas une compétence qui a été transférée ? Donc, du coup, ce n'est pas à eux de fixer ces taux ? C'est une question. Et quels sont, du coup, les comparatifs par rapport à ce qui se fait à côté ? On est alignés avec eux ?

Parce que souvent, quand c'est un EPT ou une communauté qui prend en charge cela, c'est pour harmoniser, et que partout il y ait le même type de tarif. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, vous vous souvenez peut-être qu'on avait eu une délibération, sur un Conseil municipal précédent, avec la question de la répartition aussi des recettes. Et donc, effectivement, nous avons à voter les taux, et il y a ensuite une répartition des recettes dans le cadre du RLPi. Donc c'est sous cette forme-là que cela se met en place. »

**M. MAILLER**

« Donc les tarifs sont cohérents... »

**Monsieur le Maire**

« Les tarifs sont harmonisés. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Pour ? Donc le point est adopté à l'unanimité.

Point 29, dernier point à l'ordre du jour : un vœu présenté par le groupe Champigny écologique et solidaire, Monsieur LURIER, Monsieur SY et Monsieur MAILLER. Je ne sais pas qui le présente. »

**à l'unanimité**

29) Vœu présenté par le groupe Champigny écologique et solidaire (PCF, citoyen, EELV), Y. LURIER (LFI), M. SY, J.J. MAILLER (Champigny en mieux) appartenant à la minorité au sein du Conseil municipal

**Mme CAPORAL**

« C'est moi qui vais le présenter. »

**Mme ADOMO**

« Juste pour ajouter... »

**Monsieur le Maire**

« Madame ADOMO, vous vous associez à ce vœu, donc vous êtes signataire du vœu en question, c'est cela ? Avec Monsieur SOLARO ? Très bien. Madame CAPORAL, je vous laisse présenter le vœu. Donc on l'a lu, mais je vous laisse le présenter bien évidemment. »

**Mme CAPORAL**

« Merci. C'est un vœu qui vise à faire le point sur les différentes problématiques liées à l'eau chez nous et autour de nous et à dénoncer l'incapacité de penser à la pression et au changement climatique. Avec une augmentation des moyennes des températures en Île-de-France de plus de 4 degrés, la pression sur les ressources en eau préfigure les guerres de l'eau à venir. En 2022, plus de 326 millions de personnes sont des déplacés climatiques. (Je vais écouter puisque vous l'avez lu et je vais passer à cela.) Donc l'urgence climatique, qui oblige à créer une nouvelle vision de la gestion de l'eau pour répondre aux enjeux de sécheresse et à la raréfaction de cette ressource vitale, incombe de s'orienter vers une gestion plus démocratique et équitable de l'eau. Le projet du SEDIF, syndicat intercommunal

auquel la commune et le territoire ont délégué la fourniture d'eau potable, s'engage dans un projet de filtration par osmose inversée. 100 % de l'eau distribuée sera traitée par des membranes, comme c'est déjà le cas sur l'usine de Méry-sur-Oise. Le SEDIF et Veolia ont choisi de ne pas traiter les rejets issus de ce traitement. Des usines vont bientôt être adaptées avec ce même procédé, à Choisy-le-Roi et à Neuilly-sur-Marne. C'est donc une concentration de polluants qui sera rejetée en Marne et en Seine. Les éléments indésirables plus concentrés, notamment les pesticides et leurs métabolites, continueront d'empoisonner nos eaux de surfaces. En effet, la pollution des sols et des cours d'eau par les épandages de pesticides a un coût. Doit-il être payé par les usagers ? Considérant que le coût de ce projet est de 38 M €, plus de 38 M €, il ne fera pas l'objet d'un dispositif pollueur-payeur puisqu'il sera payé par les usagers ; entre 0,30 centime d'euro par mètre cube et 1,40 € seront ajoutés aux factures. Aujourd'hui, le coût du mètre cube d'eau du SEDIF est de 4,81 € par mètre cube. Ce projet ajoutera 6,2 % d'augmentation. On passerait donc au-dessus de la barre des 5 € par mètre cube, nettement plus élevé que le tarif de la régie publique Eau de Paris qui est de 3,83 €. Nous demandons à tous les élus, quelle que soit leur sensibilité, de se positionner contre l'accaparement de l'eau par des industriels aux dépens du bien commun, au Territoire Paris Est Marne & Bois et aux élus de Champigny-sur-Marne, et en particulier à ceux qui siègent au SEDIF, de se positionner contre ce projet de filtration par osmose, qui renchérit le coût de l'eau et dont les conséquences environnementales sont néfastes, de faire en sorte de protéger la ressource en eau superficielle plutôt que de surinvestir dans des dispositifs technologiques coûteux. Au nom de la préservation de la ressource en eau, nous demandons à la Région d'investir et de protéger les zones de captage, en particulier en encourageant l'agriculture bio et respectueuse de la ressource en eau, à tous les élus d'intervenir lors de l'enquête publique sur le PLUI pour que les espaces de pleine terre soient rigoureusement protégés, et qu'en aucun cas il n'y ait d'augmentation de zones artificialisées, de faire en sorte que l'objectif zéro artificialisation nette soit respecté à la parcelle et dans chaque commune le plus tôt possible. Enfin nous souhaitons que l'on s'oriente vers une gestion plus démocratique de l'eau. Merci pour votre écoute. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de la part des signataires de ce texte ? Non ? Je vais laisser le soin à Tatiana SAUSSEREAU, qui siège au SEDIF, d'apporter quelques éléments de réponse. »

#### **Mme SAUSSEREAU**

« Merci, Monsieur le Maire. Je pense qu'il faut que j'apporte quelques éléments de réponse un peu plus détaillés parce que, à la lecture de ce vœu, j'ai vu qu'il y a une totale incompréhension des projets du SEDIF, et en même temps les informations qui figurent dans ce vœu ne sont pas tout à fait exactes. Déjà, pour se placer dans le contexte, je voudrais vous préciser qu'aujourd'hui, en France, l'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé. Le Syndicat des eaux d'Île-de-France effectue 400 000 tests par an, c'est-à-dire que toutes les une minute et vingt secondes, un test est effectué pour voir si l'eau potable qui est délivrée aux Franciliens est conforme à la réglementation sanitaire.

Mais le SEDIF, comme il en a l'habitude, a décidé d'anticiper le durcissement des réglementations à venir. Et ces réglementations, elles seront françaises et européennes, et notamment, elles porteront le contrôle sur la présence dans l'eau potable des micropolluants, des résidus médicamenteux et autres perturbateurs endocriniens.

Afin de procurer aux 4 millions de Franciliens de l'eau pure sans chlore et sans calcaire, le SEDIF déploie sur ses trois usines de production d'eau potable une nouvelle technologie haute performance.

Donc ce sera une réplique de l'usine de Méry-sur-Oise où cette nouvelle technologie de première génération a été installée il y a vingt-cinq ans. Donc cette technologie permettra de maintenir une qualité d'eau potable assez minéralisée, et elle sera plus douce, parce que l'essentiel du calcaire sera traité. Et effectivement, elle sera débarrassée des micropolluants, de la totalité des bactéries et de tous les éléments nuisibles à la santé. Mais les éléments initialement présents dans le prélèvement dans les cours d'eau vont effectivement rester sous la forme de concentrats, et ces concentrats, ce n'est pas quelque chose de boueux ; c'est un liquide qui est transparent. C'est l'eau, et il sera effectivement restitué au cours d'eau de la même manière que, depuis vingt-cinq ans, les traite l'usine de Méry-sur-Oise. Et, avant la restitution dans le cours d'eau, les sels comme le calcium, le magnésium, ils vont rester, mais il faut savoir que le phosphore sera traité parce que le phosphore favorise la formation des algues.

Concernant les dépenses d'investissement, ce projet présente une dépense d'investissement de 870 000 €, et pas 39 M € comme c'est indiqué dans votre vœu 39 M €, c'est un coût d'entretien annuel. Cela permettra aussi de maintenir 2190 emplois équivalents temps plein dont 1280 en région parisienne.

Effectivement, pour pouvoir accéder à une eau potable de meilleure qualité sanitaire, il sera demandé un effort aux ménages. C'est 30 à 40 centimes par mille litres d'eau, donc le surcoût maximum pour un ménage moyen représentera à peu près 48 € par an, tandis que les bénéfices sont multiples. Tout d'abord, cela permettra aux ménages de réduire les consommations énergétiques des équipements domestiques et d'augmenter leur durée de vie, car l'eau sera débarrassée du calcaire. Cela permettra aussi de réduire les achats de produits d'entretien de ces équipements domestiques, les achats liés à l'adoucissement. Le pouvoir d'achat, on n'en parle pas. En fait, la qualité de l'eau lui permettra d'être utilisée pour les biberons des nourrissons. Aujourd'hui, un litre d'eau potable en bouteille est deux cents fois plus cher qu'un litre d'eau potable qui sera mis à disposition par le SEDIF. On ne parle pas de l'impact environnemental parce que cela permettra d'un côté de réduire la production de déchets plastiques pour les bouteilles, et en même temps aussi de réduire les rejets qui sont liés au transport de ces bouteilles d'eau. Donc on peut voir que ce projet aura un impact positif sur le plan sanitaire, sur notre santé à tous, un impact social positif, et économique, et environnemental. Il est demandé aujourd'hui de gérer de façon la plus responsable et la plus démocratique possible l'eau qui est mise à notre disposition, je pense qu'à l'ère du numérique, il n'y a pas de difficulté pour cliquer sur le site du SEDIF pour se renseigner. Il y a une présentation plus longue sur une centaine de pages, plus courte sur une vingtaine de pages et, en même temps, depuis fin avril et jusqu'à fin juillet, le débat public sous l'égide d'une commission nationale de débat public qui s'appelle L'eau potable en Île-de-France est engagé, où vous pouvez vous déplacer et participer. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

#### **M. FAUTRÉ**

« Oui, merci pour ces éléments qui nous rassurent, mais le problème, il n'est pas là. Il est normal que le SEDIF se saisisse des nouvelles avancées technologiques pour améliorer la qualité de l'eau. Ça, c'est de sa responsabilité première, vu que c'est un élément qui fait que l'on est ou pas en bonne santé. Le problème aujourd'hui, c'est que le SEDIF, qui est un syndicat, a délégué à une multinationale qui s'appelle, comme vous le savez très bien, Véolia, et qu'aujourd'hui, les avancées technologiques, encore une fois, ce sont les mêmes qui vont les payer : ce sont les consommateurs.

Et l'exemple existe aujourd'hui en France, à côté de chez nous, à dix kilomètres, à Paris où l'eau est à 3,83 €. Je ne pense pas qu'elle soit plus dangereuse que celle du SEDIF. Je ne pense pas, ça m'étonnerait. Donc aujourd'hui, la question est : est-ce que ce supplément nécessaire d'investissement, est-ce qu'il est pris en charge par nous, les consommateurs, en totalité ou est-ce qu'il est pris en charge par Veolia en réduisant la marge bénéficiaire ? Veolia est une société qui gagne des milliards d'euros en produisant de l'eau, et on sait très bien que la rémunération des actionnaires est phé-no-mé-na-le. Alors pourquoi, encore une fois, toujours aller taper à la porte des consommateurs que nous sommes ? »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

#### **Mme CAPORAL**

« Moi, pour revenir sur cette question de l'osmose inversée, c'est en fait par membrane plastique, donc il y a du plastique, et effectivement, on concentre des polluants et on les rejette dans la nature. Est-ce qu'il ne vaut mieux pas s'en occuper en amont ? C'est cela que l'on dit. Effectivement, répondre à une enquête publique, c'est super. Est-ce qu'effectivement notre avis sera suivi ? C'est pour ça que l'on a fait ce vœu, pour que tout le monde se saisisse de cette question, qui est une question importante. Nous, nous allons avoir peut-être le meilleur, mais en aval, vous concentrez les polluants pour ceux qui viennent. Donc c'est toujours le même problème, c'est déplacer le problème. Il y a d'autres manières de filtrer l'eau avec du charbon actif, comme cela a toujours été fait. J'imagine que là, vous testez un nouveau système. Très bien, mais voilà, cela doit coûter plus cher en charbon actif. Le charbon actif concentre les polluants, mais ne les remet pas dans l'eau. C'est éviter d'alimenter un cercle vicieux de pollution, de traitement, de re-pollution pour ceux qui viennent. Et bien sûr ce sont les consommateurs qui vont payer parce que, comme je l'ai dit dans mon vœu, en fait, ce n'est pas le pollueur payeur, c'est nous qui payons. Donc on peut se poser la question quand même. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors peut-être un dernier mot de conclusion avant de passer au vote. J'entends les arguments que vous avancez, mais tout de même, lorsque le Département a fait un investissement sur la SDEP de 40 M €, cela a été porté par la puissance publique et je dois dire que c'était un projet qui a fait l'unanimité. C'était décidé par l'ancienne majorité départementale, et à l'unanimité de toutes les sensibilités du Conseil départemental. Je pense que cela allait dans le bon sens. C'est un investissement lourd, 40 M €, mais qui améliore la qualité de l'eau qui est rejetée en Marne. Vous dites qu'il faudrait que ce soit le pollueur qui soit le payeur, mais le pollueur en fait, c'est nous. Et nous aussi, dans notre mode de consommation, nous avons une consommation où nous ne sommes pas suffisamment vigilants, et notamment sur le sujet des fuites. On a des pertes extrêmement importantes et, au fond, je suis un peu étonné que vous ne vouliez pas que ce soit porté de façon collective. C'est un peu antisocial parce qu'aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? Quand on trouve que l'on a une eau atypique, que l'on a trop de calcaire ou trop de chlore, ce sont des gens qui achètent individuellement des systèmes pour parer à cela. Et cela coûte bien plus que 48 € par an. Cela coûte une centaine d'euros. Donc aujourd'hui, si l'on peut mutualiser, comme cela a été fait sur la SDEP, eh bien c'est un bon moyen au fond de pouvoir prendre en charge cette nouvelle technologie qui apportera une qualité forte. Alors après, on connaît le énième débat, on l'avait déjà dans la mandature précédente, voire celle d'avant, où vous défendez une position qui est de mettre en régie

publique. On vous a d'ailleurs fait une fois, je me souviens, en Conseil de territoire, une démonstration que ça ne marchait pas. Et vous aviez pris le cas américain, et vous vous étiez trompée dessus, Madame CAPORAL. Le système que vous voulez faire évoluer, de toute façon, ne dépend pas que de Champigny. Donc un vœu qui irait dans ce sens-là n'aurait aucun sens. C'est pour cela que nous ne voterons pas votre vœu, parce que notre position est de vouloir faire avancer cette question au sein du SEDIF. Quand on est dans un syndicat et quand on est écouté, on essaie de faire avancer les positions au sein de ce syndicat. Quand on n'y arrive pas, eh bien on le quitte. Vous savez à quoi je fais référence. Donc là, c'est notre équipe qui est en charge du sujet au sein du SEDIF qui fera avancer les choses avec le contrôle que l'on doit opérer. Et vous voyez, toutes les communes, quelle que soit leur sensibilité politique d'ailleurs, n'ont pas été relai du débat dans le cadre de la commission nationale qui a été mise en place. Dès que nous avons eu l'information, dès que je l'ai eue, j'ai voulu tout de suite en informer l'ensemble des habitants. C'est disponible à la mairie, on a même fait une publication sur les réseaux sociaux, sur le site de la Ville. Voilà. Pour que chacun se saisisse de ce bien commun qu'est l'eau, un sujet important mais quand c'est commun, justement, cela doit être mutualisé. En tout cas, c'est notre position. On a bien compris la vôtre, et donc c'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas aller dans votre sens par un vote. Non pas que l'on ait une vision consistant à dire, parce que j'entends déjà la ritournelle, que l'on est pour une eau sale, on est tous pour une eau de qualité mais, en tout état de cause, pas avec les mêmes modalités que vous souhaitez mettre en œuvre. Madame CAPORAL. »

**Mme CAPORAL**

« Oui, juste pour ajouter une petite question, par exemple pour le Territoire, on est passés pour l'assainissement en régie. Cela ne m'a pas choquée, et cela ne vous a pas choqué d'ailleurs. Donc voilà, il n'y a pas de positions de principe ; il faut trouver la meilleure solution et, dans le cas de l'eau, parmi les solutions techniques, il faut vraiment chercher la meilleure solution qui est aux avantages de tout le monde. »

**Monsieur le Maire**

« Ce que vous dites n'est pas juste, Madame CAPORAL, puisqu'en fait nous étions déjà en régie. On a transféré la régie sur l'assainissement, donc c'est une organisation qui était territorialisée et, en l'occurrence, vous mélangez un peu tout. D'ailleurs dans le vœu, vous dites : il faut que la Région se saisisse. Ce n'est pas sous la compétence de la Région. En revanche, tout ce que l'on fait par rapport à ce que vous demandez, notamment sur la biodiversité, le fait de pouvoir préserver les espaces naturels, notamment dans le cadre du CFE, cela va exactement dans ce sens-là, et je suis toujours assez étonné, mais comme on vous connaît on s'étonne un peu moins, quand vous dites que maintenant, vous défendez la pleine terre pour que l'eau puisse ruisseler alors que vous avez bétonné à tout-va, pendant des années, sur un certain nombre de programmes. Mais bon, c'est comme ça, on oublie un peu les erreurs du passé. »

**Mme CAPORAL**

« Non, non, c'est vous qui bétonnez. »

**Monsieur le Maire**

« Donc je vous propose de passer au vote de ce vœu : qui est pour ce vœu ? Philippe, tu voulais ajouter quelque chose ? »

## **M. DUBUS**

« Oui, effectivement, un petit élément parce que j'ai entendu que l'on a dit que c'était confié à Veolia qui faisait d'énormes bénéfices, et que les actionnaires, etc. Tout cela était scandaleux ! J'ai vérifié : les énormes bénéfices de dividendes de Veolia, c'est 4,8 %. Alors c'est un peu mieux que les 3 % du Livret A, mais avec un risque, avec le fait que l'on ne peut pas retirer l'argent que l'on veut et, en 2022, c'était 4,19 %. Vous voyez, c'était encore moins. Donc les dividendes : quand vous mettez 1 € dans Veolia, eh bien vous avez un rendement d'environ 4 %. Donc je n'ai pas l'impression qu'effectivement, on est dans de telles sommes... Ce qui est important aussi, c'est d'investir pour notre pays dans des entreprises qui sont aujourd'hui des leaders en France et à l'international, et cela permet effectivement aux personnes qui investissent dans l'entreprise d'avoir 4 % et quelques. Voilà, je voulais simplement mettre une échelle à des sommes phénoménales. »

## **Monsieur le Maire**

« Bien. Après cette mise au point, je vous propose de passer au vote : qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Donc le vœu est rejeté.

Il y avait cinq questions diverses. Monsieur LURIER pour commencer. »

### **à la majorité**

38 votes contre, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

11 votes pour, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITAGASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

## **Questions diverses**

### **M. LURIER**

« Ma question est très courte. Suite à l'intrusion, qui s'est passée la semaine dernière, d'une personne dans l'école maternelle Romain-Rolland, avez-vous pris des mesures particulières de sécurité ? Et puis, en particulier, concernant la remise en état des aires de cours, en cas de défektivité, puisqu'il semblerait que l'intrusion de cette personne, outre son état psychiatrique à lui, soit liée à un dysfonctionnement d'une porte d'entrée d'école ? Voilà. »

## **Monsieur le Maire**

« Monsieur SY. »

### **M. SY**

« J'ai deux questions, mais finalement, ce sera une question. Ma question concerne l'école Marcel-Cachin parce que nous avons été interpellés par des parents d'élèves de cette école donc Marcel-Cachin, car dans cette école, il n'y a qu'un adulte pour 40 enfants durant le temps de cantine, et un adulte pour 28 enfants pour le centre de loisirs. Il me semble que ce n'est pas l'encadrement légal, et cela pose la question de la sécurité de nos enfants. Deux questions : la première, pouvez-vous nous rappeler le cadre réglementaire de l'encadrement dans ces temps ? Deuxième question : qu'est-il prévu de faire pour résorber ces difficultés ? »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER. »

**M. MAILLER**

« Oui, alors je me souviens que vous avez considéré que ce que j'avais envie de dire tout à l'heure sur la communication des documents administratifs était une question diverse. Donc je vous en parle. C'est l'article L300-2 du code des relations entre les usagers et l'administration. Donc tout ce qui est dossiers, rapports, études, c'est le site de la CADA, donc je vous invite à aller le regarder, donc tout ce qui est dossiers, rapports, études, comptes-rendus, procès-verbaux, statistiques, directives et autres sont des documents administratifs. Donc le document que vous avez cité dans la note est donc communicable, et vous ne pourrez pas faire jouer le caractère non définitif du document, puisque nous venons de voter. Donc quand bien même il serait un document préparatoire, il est devenu définitif, donc il est communicable, donc vous voudrez bien, s'il vous plaît, nous le faire parvenir le plus rapidement possible.

Ma première question, puisque vous n'avez pas répondu la dernière fois à notre courrier, notamment lorsque nous vous avons écrit concernant l'incident qui nous semble être important avec le groupe ELIOR, qui avait servi du riz ayant une forte odeur mais qui était soi-disant consommable, même si on a eu plusieurs enfants qui ont eu quand même des vomissements par la suite, donc la question que nous vous avons posée - d'ailleurs hier encore BFM a dit que l'action continue à plonger parce que les résultats ne sont pas bons - donc si c'est pour que cette boîte se serve sur le dos des enfants campinois et leur famille, ce n'est pas terrible. Vous n'avez pas répondu. Donc quelles mesures avez-vous prises vis-à-vis de cette entreprise ? Quel rappel à l'ordre leur avez-vous transmis et quelles mesures comptent-ils prendre, notamment pour que cela ne se reproduise pas et que les enfants aient les portions nécessaires à leur équilibre alimentaire ? On va dire que ça leur évitera de manger du pain. Deuxième question. »

**Monsieur le Maire**

« Ça y est. Il y en a deux. »

**M. MAILLER**

« Mais celle-là, c'est vous qui l'avez rajoutée. »

**Monsieur le Maire**

« Une dernière question. »

**M. MAILLER**

« Si vous ne m'interrompez pas, je pourrai aller jusqu'au bout de mes questions. J'ai plusieurs associations qui ont fait des demandes de mise à disposition de salles et qui, malheureusement, n'ont pas eu de réponse. Donc est-ce normal ou pas ? Et ce n'est pas qu'une, c'est plusieurs. Je sais que vous allez dire que je mens, mais ce n'est pas grave, je pose quand même mes questions. On est bien d'accord que, normalement, les associations, pour la première demande de salle, c'est gratuit, et puis ensuite, ça ne l'est plus. Et donc quels sont les critères éventuellement ? Donc pouvez-vous me confirmer les critères qui prévalent à l'attribution d'une salle ? Et dernière chose : on a été sollicités aussi par des parents qui ont découvert, comme la communauté scolaire, certains travaux d'ampleur dans les rues à proximité des écoles, notamment Maurice-Denis, si je ne me trompe pas, donc avec

des problèmes de sécurité qui, visiblement, n'avaient pas été anticipés, puisque certaines familles n'ont même pas pu emmener leurs enfants jusqu'au bout. On attendait les ASVP. Donc on voudrait savoir quelles mesures vous prenez pour assurer la sécurité des enfants lorsqu'il y a des travaux, et à quel moment vous informez les parents, la communauté scolaire, pour voir quelles sont les meilleures mesures à prendre. »

### **Monsieur le Maire**

« Bien, je vais répondre à l'ensemble des questions, pour celles qui méritent une réponse immédiate, et puis le reste on complètera éventuellement par courrier.

Sur l'intrusion de Romain-Rolland, effectivement, Monsieur LURIER, on a eu un cas bien regrettable de quelqu'un qui a réussi à pénétrer au moment où un enseignant entrait sur l'établissement. Et donc il n'aurait pas dû rentrer. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement particulier ; en revanche, le lendemain on a quelqu'un qui a endommagé la porte, ce qui a posé une difficulté. Donc il y a une intervention des services qui a été faite là-dessus, et donc il n'y a pas de difficulté particulière sur le bâtiment même. En revanche, puisque vous demandiez ce que l'on envisageait de faire, en fait, on l'a déjà fait, puisque je vous rappelle qu'il y a une obligation, qui imposait à la collectivité de mettre en place des plans de prévention et de mise en sécurité, des PPMS, qui n'avaient pas été mis en place depuis plusieurs années alors que c'était obligatoire, et que nous avons mis en place. Et certains d'ailleurs, ici, nous disaient que c'était de l'investissement inutile. Bon. Eh bien là, cela a parfaitement fonctionné, c'est-à-dire que dans les quelques minutes qui ont suivi, la police a pu intervenir parce qu'elle a été informée grâce au dispositif My Keeper, et donc la personne a pu être appréhendée très rapidement. Et, effectivement, c'est quelqu'un qui a un trouble psychologique, et donc l'opération a très bien pu se faire. Tout cela a été très bien géré, puisque la personne en question, certes, est rentrée dans l'établissement, mais elle n'a jamais été en contact avec aucun enfant. Donc moi, je considère que l'incident est clos et que le dispositif que l'on a mis en place a pleinement fonctionné.

Monsieur SY, sur la question de ce que vous évoquez, sur le ratio par classe, il y a un moment peut-être... Je n'en sais rien. Tout cela n'est pas vérifié, on va vérifier, on va regarder et on vous communiquera le cadre, mais vous le connaissez déjà, mais on vous le communiquera.

Sur la question de Monsieur MAILLER sur l'enquête, oui, mais c'est ce que je vous ai dit, mais vous prenez la parole sur un sujet qui n'était pas celui en lien, c'est pour cela que je vous ai arrêté. Oui les éléments peuvent être communicables, une fois que c'est définitif. Aujourd'hui, on a décidé, donc ils peuvent être communicables. On verra sous quelles modalités, mais ce n'est pas vous qui fixerez le délai. C'est nous qui le ferons.

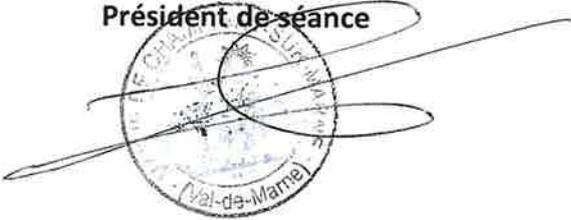
Sur la question du riz que vous avez évoquée, oui, dans cinq villes, ELIOR a livré un riz qui avait une odeur, mais il n'y a pas eu d'intoxication alimentaire. Dans aucun endroit. Les enfants qui ont été signalés avec un petit souci, on a appris par la suite qu'il y en avait vingt-deux qui avaient un problème d'une tout autre nature et qui se l'étaient transmis. Et donc cela n'avait rien en tout cas comme rapport avec le riz que vous évoquez, et que le fait qu'il y ait une odeur ne le rendait pas impropre à la consommation en tout état de cause. Je vous laisse à vos divagations sur ELIOR, le capital, et ainsi de suite. On a l'habitude, et cela n'amène pas plus de commentaires que cela.

Sur les associations, vous dites qu'il y a plusieurs associations ; j'aimerais bien savoir lesquelles parce que nous, on n'a rien refusé à personne, à qui que ce soit. Pour le cadre, je vous renvoie à la délibération. Il est fixé dans le cadre que vous connaissez, sur lequel vous avez eu à vous prononcer. Voilà. Donc il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à tous et à toutes une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23<sup>h</sup> 48

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire  
Président de séance



Le Secrétaire de séance



**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

- PROCES VERBAL PUBLIE LE 05 JUIL. 2023